

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 11 (1875)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

FRIBOURG.

11^e année.



15 Décembre 1875.

N^o 24.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Méthode intuitive pour enseigner la géographie par M. Beust. — Quelle est la position de l'école secondaire par rapport à l'école primaire? (Suite et fin.) — Quatrième Congrès de l'Association pédagogique universelle. (Suite et fin.) — Correspondance vaudoise. — Chronique bibliographique. — Chronique scolaire.

Méthode pour enseigner la géographie par l'observation des formes de la Terre sur les lieux mêmes et leur reproduction en relief, par Frédéric Beust, à Zurich. Imprimerie Schabelitz. 16 pages.

L'importance de cet écrit ne doit pas s'apprécier par son volume. La méthode de M. Beust est une des choses qui ont le plus trappé beaucoup de bons esprits à l'exposition de géographie à Paris. Elle est cependant connue depuis plusieurs années et repose sur le grand principe de l'intuition, que proclame volontiers l'école sans en faire toujours l'application intelligente et complète qui distingue M. Beust. Trois parties surtout de l'enseignement se prêtent à cette application : les mathématiques élémentaires, l'histoire naturelle et la géographie.

Pour les MATHÉMATIQUES ÉLÉMENTAIRES, on se sert, à l'exemple de Fröbel, de cubes en bois au nombre de 8, avec lesquels ils composent des corps quelconques dont ils calculent le périmètre, la sur-

face et le volume, toujours en prenant pour unités le pouce et le centimètre. Plus tard, ils dessinent le plan et l'élévation d'un prisme et calculent ses dimensions. Enfin on leur apprend à peser et à calculer.

L'HISTOIRE NATURELLE s'enseigne d'une façon originale. Les enfants de chaque classe apportent un spécimen quelconque de l'un des trois règnes. On range ensuite ces objets par genres et par familles.

Par cette méthode, les enfants apprennent à connaître les minéraux, les plantes et les fleurs, et les organes les plus simples des vertébrés. Les leçons sont accompagnées d'excursions.

POUR la GÉOGRAPHIE, on conduit les élèves sur le terrain dont ils ont la carte, en commençant par la ville de Zurich; méthode qui, pour le dire en passant, était celle du Père Girard à Fribourg, il y a plus d'un demi-siècle. Mais M. Beust a mis à profit tous les perfectionnements que la science géographique et l'enseignement de cette branche ont accomplis depuis la rénovation de la première par Ritter. Ainsi les excursions sont devenues la base de l'instruction géographique, qui, dans beaucoup d'écoles et chez les Jésuites en particulier, se puisait tout entière dans des manuels appris par cœur.

Au retour de leurs excursions, un élève en fait le récit continu, un autre note le tout dans l'ordre suivant : I. Corps célestes et phénomènes atmosphériques. II. Eaux. III. Surface terrestre. A cette étude géographique proprement dite, on rattache les notions qu'ont fournies aux petits observateurs la botanique, la zoologie, les travaux de l'homme (habitations, fabriques, voies de communication, etc.)

La rédaction de tout cela est suivie du dessin du terrain parcouru. Ce dessin se fait sur le tableau noir ou des feuilles préparées à l'avance. On y trouve les fleuves, les marais, les lacs, les montagnes.

On donne de temps en temps à étudier une montagne représentée par un modèle en bois. Ce modèle est composé de feuilles horizontales de même épaisseur simplement superposées (mont d'Aeugst).

« Les enfants, dit M. Beust, y distinguent facilement les courbes de niveau et voient clairement que toutes ces courbes sont horizontales ; ensuite, le maître désigne un point quelconque sur la surface et les enfants cher-

chent des points de même hauteur au-dessus de la base et y plantent des épingles ; puis on leur fait chercher des points d'une certaine hauteur au-dessus de la base ou d'un point déterminé, ainsi que des points au-dessous de la cime ou d'un point désigné.

» En outre, le modèle est coupé suivant un plan perpendiculaire à la base ; les enfants construisent les profils de ces sections ; ensuite on leur donne des cartes planes de cette montagne ; ils les ombrent et en font différents profils ; enfin on leur donne d'autres montagnes représentées au moyen de courbes de niveau sur lesquelles ils exécutent les mêmes travaux.

» Nous avons construit et autographié une quantité de cartes dans le genre de celles que nous avons l'honneur de vous exposer. Il ne faut pas juger de leur valeur au point de vue scientifique et lithographique, mais seulement au point de vue pédagogique. Leur exécution n'est pas parfaite, mais le but est rempli. Nous les avons dressées nous-mêmes pour éviter de trop grands frais. Sur ces cartes on fait chercher aux élèves les points les plus élevés et les points les plus bas, les montagnes, les plaines. On leur fait suivre les rivières depuis leur source jusqu'à leur embouchure, les chemins de fer et les routes principales et désigner les villes et les villages, et enfin les frontières des districts et des cantons de la Suisse.

» Toutes ces cartes sont construites à des échelles très différentes, de $\frac{1}{5000}$ à $\frac{1}{450000}$ et contiennent les courbes de niveau. Les enfants en ombrent les montagnes sans autre modèle, les lacs et les marais sont peints en bleu, les chemins de fer et les villages sont dessinés plus fortement et quelques noms y sont inscrits. Au lieu d'ombrer, on indique quelquefois les différentes pentes par des couleurs.

» A la fin de l'année, dans le courant du quatrième trimestre, chaque élève de la 3^{me} classe construit un relief en carton ou en bois. Les enfants se reconnaissent parfaitement sur leur carte. Ils n'ont qu'à calculer l'épaisseur des feuilles en bois et en carton dont le relief est à construire, d'après l'échelle qu'ils emploient.

» Cette échelle est la même pour les directions verticale et horizontale. La seule difficulté consiste à trouver des feuilles de l'épaisseur voulue ; cette épaisseur se mesure au bord des feuilles, mais souvent elle augmente vers le milieu ; de plus, la colle tend à augmenter la hauteur, ce qui est une cause d'inexactitude, aussi ne faut-il pas en vouloir aux enfants de faire des fautes de quelques millimètres (à ce point de vue le carton est préférable au bois).

» On commence le travail en cherchant sur la carte la courbe de niveau la plus basse, on en trace fortement les contours au crayon, on la colle sur une feuille de bois ou de carton et on la découpe suivant les contours du crayon au moyen d'une petite scie. Cette partie découpée est ensuite collée sur la partie correspondante de la carte ; le tout est mis sous une presse formée de deux planches en bois unies par 4 vis, et qui peut servir en même temps à trois ou quatre enfants. Cette mise sous presse est un travail

qui demande beaucoup de précaution. Le moindre déplacement gâte le travail en changeant les pentes.

» La première feuille étant collée, on cherche la 2^{me} courbe de niveau sur une autre carte et on répète les opérations précédentes pour continuer ainsi jusqu'aux sommets les plus élevés.

» Le gros de l'ouvrage est alors fait, il ne reste plus qu'à terminer les cartes en peignant en bleu les lacs et les marais et en dessinant les chemins de fer, les villages, etc., à l'encre de Chine avec les noms principaux. Lorsque le tout est bien séché, les enfants vernissent et encadrent leur travail.

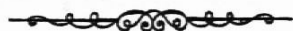
» En 1867, on a vu à l'Exposition de Paris des reliefs en carton très bien exécutés par des officiers autrichiens; il y était adjoint une brochure écrite par le chef de l'état-major autrichien, le général baron de Streffleur; qui recommandait ce travail aux écoles de son pays. Comme nous avions déjà une collection de reliefs faits par nos élèves en mastic de vitrier, nous nous emparâmes de cette idée et nous nous hâtâmes de la mettre à exécution. Les enfants de leur côté firent ce travail avec beaucoup de plaisir et le perfectionnèrent en remplaçant le canif par une petite scie fine beaucoup plus commode. Nous ne savons pas jusqu'à présent si d'autres écoles ont profité des conseils excellents du savant général autrichien. De toute manière, les résultats sont remarquables et nos enfants ont maintes fois construit dans la cour de l'école les reliefs en sable d'une contrée qu'ils avaient parcourue et même de tout le canton de Zurich.

» Nos reliefs ne pouvant pas être d'une exactitude parfaite, nous les complétons par de nombreuses cartes, des profils et panoramas, entre autres la carte topographique du canton de Zurich (1 : 25000 en 32 feuilles, la carte topographique de la Suisse, éditée par le gouvernement fédéral et dressée sous la direction du général Dufour (1 : 100000) en 25 feuilles; la grande carte topographique de la Confédération dressée par l'état-major fédéral (1 : 50000) en 200 feuilles; en outre, nous nous servons des cartes du club alpin suisse et des meilleures cartes murales en vente. Quant aux pays étrangers, nous employons les cartes muettes de MM. Ziegler, Sydow, Klöden et Ulenhut.

» En outre, des globes terrestres et autres servent à faire comprendre aux enfants les principes essentiels de la cosmographie. Un sextant simple et facile à manier nous sert à déterminer la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon.

» Quant à la statistique, nous commençons à étudier notre commune, Hottingen, puis nous passons au district, de là au canton et à la Confédération entière, et enfin aux autres pays.

Pour représenter graphiquement l'intensité de la population d'une contrée, nous construisons des tableaux comparatifs où, à une échelle qui dans ce cas peut être très grande, sont portées les surfaces correspondantes à un habitant, c'est-à-dire la surface obtenue en divisant la surface totale par le nombre des habitants. »



Quelle est la position de l'École secondaire par rapport à l'école primaire? Doit-elle être parallèle à celle-ci ou la compléter?

(Suite et fin.)

Voici maintenant, messieurs, ce que je considère comme la cause, ou du moins comme l'une des causes essentielles de l'état maladif de nos écoles secondaires. Il manque au Jura une institution destinée à former des instituteurs et des institutrices d'écoles moyennes. Comment s'y est-on pris jusqu'à maintenant pour pourvoir de maîtres ces établissements? A part quelques places pour lesquelles on a eu le rare bonheur de trouver de ces hommes *notoirement capables* dont parle la loi, il a fallu confier ces postes à des instituteurs qui, après avoir fait leurs cours à l'école normale primaire, s'étaient distingués par leurs connaissances, leur activité, leur tact pédagogique et des efforts continuels pour augmenter et étendre leurs connaissances et perfectionner leur enseignement. C'est là une marche contre laquelle nous n'avons rien à objecter. Tout au contraire, nous pensons que c'est la seule marche rationnelle à suivre. L'école normale pose le fondement de toute pédagogie; la pratique pendant quelques années à l'école primaire donne l'expérience, et les efforts tentés pour s'élever d'une place inférieure à une position plus élevée entretiennent le feu sacré, l'amour de l'étude, du travail individuel et la poursuite de l'idéal. Seulement, nous croyons que la réunion de ces divers facteurs ne suffit pas, en tout cas, ne suffit *plus* pour faire un bon maître d'école secondaire. Les exigences deviennent de plus en plus nombreuses. Le champ des découvertes, dans certaines branches, va s'étendant de jour en jour, et il est aujourd'hui bien difficile que le travail du cabinet suffise pour mettre au courant de ces découvertes. Mais, où aller pour compléter son instruction, pour combler les lacunes que l'on constate soi-même dans ses connaissances, pour acquérir cette culture générale que n'a pu donner l'école normale et que l'on sent être indispensable pour enseigner à l'école secondaire? Où? nous le demandons en vain, car il n'y a point de réponse à faire. Nos confrères de la partie allemande ont au moins la ressource de se rendre à l'université et d'assister à ceux des cours qui ont le plus de rapport avec les branches qu'ils enseignent. Il y a même été créé à leur intention une chaire de pédagogie, où professe avec talent l'un des vulgarisateurs les plus habiles de la science pédagogique. Mais ce cours est allemand, comme la plupart des autres. Qu'y aurions-nous compris, nous Jurassiens? Et qu'a-t-on fait pour nous?... Ce n'est point un reproche que j'adresse ici à qui que ce soit, sous forme de question. Non; mais si nos écoles secondaires ne répondent pas aux exigences que l'on est en droit de formuler; si quelques-uns de nos maîtres ne possèdent pas toutes les connaissances, toute la culture générale qu'on voudrait leur voir, il me semble que l'on devrait tenir compte en notre faveur des circonstances atténuantes, et que l'on devrait ne pas oublier que jusqu'ici les Jurassiens n'avaient pas les moyens de se former à la vocation de maîtres secondaires. Heureusement, la nouvelle loi sur les écoles normales va les leur fournir. Et, pour arriver à

combler la lacune que je viens de signaler, il ne me reste qu'à désirer que l'école prévue par l'art. 14 de cette loi et destinée à préparer des régents d'écoles moyennes, tienne compte des besoins du Jura et apporte dans l'organisation de ses cours une équité telle que nos instituteurs jurassiens puissent les suivre avec fruit.

8. A la question de la préparation d'instituteurs pour les écoles secondaires, se rattache intimement celle d'un plan d'études nettement tracé et adapté à la fois à nos circonstances particulières et aux exigences de l'époque. Ce plan nous fait complètement défaut. En effet, quant à celui qui en 1863 a été élaboré pour l'école cantonale française, si l'on en parle encore, ce ne peut être que pour mémoire; aucun des établissements secondaires du Jura n'en tient plus compte. Et pourtant, de quelle urgence un pareil guide n'est-il pas? Si l'on n'y prend garde, nous aurons avant peu la plus magnifique anarchie dans nos écoles moyennes, qui finiront par périr complètement.

9. Qui dit plan d'études, dit aussi moyens d'enseignement. Ici la bigarrure est plus grande encore. Et à cette occasion, je ne puis résister à la tentation d'extraire du livre que M. Kummer, ancien directeur de l'Education, a publié récemment, et de transcrire ici une page qui semble écrite pour nos circonstances actuelles : « Comment aurait-on pu arriver à introduire l'harmonie qui doit exister entre les écoles secondaires et les écoles cantonales, lorsque les fonctionnaires chargés de diriger l'enseignement secondaire étaient isolés les uns des autres et ignoraient ce qui se passait à côté d'eux? C'était impossible. Non-seulement les maîtres étaient originaires de différents cantons, mais ils étaient venus des quatre coins des cieux, si nous osons nous servir de cette expression; aussi chaque école avait un livre de lecture particulier, une grammaire particulière, une méthode particulière. Les matières d'enseignement elles-mêmes variaient selon les vues des membres influents des commissions, selon les tendances particulières et l'instruction des maîtres. Ainsi, l'on enseignait l'histoire égyptienne et la mythologie à des enfants qui n'avaient étudié ni l'histoire suisse ni l'histoire biblique. On faisait de l'algèbre pendant des années, et à leur sortie de l'école, certains élèves ne pouvaient faire un simple calcul de tête. Que de forces et de bonne volonté perdues! » M. Kummer raconte; mais ne semble-t-il pas plutôt qu'il peigne? N'est-ce pas le tableau fidèle du tohu-bohu qui règne chez nous? Espérons que la Direction de l'Education trouvera bientôt les remèdes que dans son dernier rapport elle promet d'apporter à cette situation anormale.

« Espérons aussi qu'à force de prudence, de loyauté, de travail consciencieux et persévérant, de dévouement infatigable, nous finirons par convaincre nos concitoyens catholiques-romains qu'en travaillant à donner à nos populations une instruction supérieure, en développant chez nos jeunes gens les nobles facultés de l'intelligence et du cœur, nous faisons mieux que ne pourrions jamais le faire les Jésuites, une œuvre vraiment patriotique et chrétienne.

Si ces vœux s'accomplissent, si les améliorations que je me suis permis

de désirer se réalisent, certainement il en résultera un progrès décisif pour les écoles secondaires de notre Jura, qui ne tardera pas à les voir prospérer et accomplir la tâche que leur imposent la loi, les exigences de l'époque et le vœu de tous les bons citoyens.

CONCLUSIONS.

I. L'école secondaire qui, parmi nos établissements d'instruction publique, occupe une place intermédiaire entre l'école primaire et l'école cantonale, a pour triple tâche :

- a) de fournir à la jeunesse une instruction supérieure à celle que dispense l'école primaire ;
- b) de donner aux jeunes gens les connaissances nécessaires pour exercer avec intelligence et succès une profession quelconque ;
- c) de préparer des élèves pour les classes supérieures de l'école cantonale.

II. Pour remplir avec succès cette triple tâche, les écoles secondaires du Jura réclament certaines améliorations, consistant :

- 1° A faciliter l'entrée dans ces écoles aux jeunes gens de la campagne, en diminuant le nombre des heures de leçons ;
- 2° à rendre l'entrée de l'école secondaire accessible aux enfants peu aisés, en augmentant le nombre des places gratuites et en leur fournissant sans frais une partie des moyens d'enseignement ;
- 3° à apporter plus de sévérité dans la répression des absences ;
- 4° à relier plus étroitement et plus rationnellement l'école secondaire à l'école primaire ;
- 5° à faciliter le raccordement de l'école secondaire avec l'école cantonale ;
- 6° à modifier les programmes des progymnases ;
- 7° à fournir aux Jurassiens les moyens de se former à la vocation d'instituteurs secondaires ;
- 8° à élaborer au plus tôt un plan d'études uniforme pour nos écoles moyennes ;
- 9° à les doter de moyens d'enseignement également uniformes.

Rob. SCHAFFTER.

Quatrième Congrès de l'Association pédagogique universelle.

(Suite et fin.)

Quelques mots encore sur la 4^{me} assemblée générale que l'*Allgemeine Erziehungsverein* vient de tenir à Dresde le 1^{er} et 2 octobre dernier. Le 30 septembre une soirée familière réunissait dans un local public de Dresde les membres de l'Association et les délégués étrangers venus de loin pour assister à la fête. Il y en avait de Copenhague, de Londres, de St-Petersbourg, de Naples, de Vienne, etc. ; la Suisse seule n'était pas représentée à cette intéressante réunion, fait provenant, on le comprendra sans peine,

de l'ignorance complète où l'on a été jusqu'à présent chez nous des faits et gestes de l'Association pédagogique universelle.

Le lendemain, 1^{er} octobre, à 10 h. $\frac{1}{2}$ du matin, le Congrès fut ouvert dans l'Aula de la Realschule St-Anne, par un discours de M. le conseiller Heubner, président du comité directeur. L'orateur rappela en termes qui émurent profondément l'Assemblée, la perte irréparable que venait de faire l'Association en la personne du professeur Léonhardi. Il conjura les membres présents de prendre pour modèle cette vie de sacrifices et de dévouement, consacrée tout entière au culte de la vérité.

Ce discours fut suivi d'un rapport du Dr Nöldecke, directeur de l'école supérieure des jeunes filles de Dresde, sur l'éducation de la femme, rapport qu'il nous est impossible d'analyser ici, malgré tout l'intérêt que présente cette question. Ce que je voudrais surtout faire connaître en Suisse, c'est l'exposé fait à cette séance par le capitaine Clauson-Kaas de Copenhague, ayant pour objet : *l'éducation par le travail*.

Le capitaine Clauson-Kaas, simple officier d'une petite garnison danoise, eut l'idée, il y a plusieurs années déjà, d'enseigner à ses propres enfants qui fréquentaient une half-teine school divers travaux manuels, afin de les occuper durant le reste du jour. Pour leur donner de l'émulation et les encourager dans leur travail, M. Clauson leur adjoignit bientôt les enfants de plusieurs familles du voisinage; en peu de temps le nombre de ses petits élèves arriva à soixante. La nouvelle création grandissant à vue d'œil, le capitaine Clauson-Kaas prit son congé en 1866, afin de s'y vouer entièrement et de travailler, comme il le dit lui-même, au relèvement moral de sa patrie. Et ses efforts ne semblent pas avoir été en vain. Aidé par plusieurs amis du progrès, l'ancien officier fonda en 1867 une Société nationale destinée à encourager le travail et l'industrie du foyer domestique. Après 8 années d'existence, cette société compte aujourd'hui dans le royaume de Danemark plus de 120 sections et possède une école modèle dans la capitale. Les frais occasionnés soit par cette école, soit par les nombreux cours qui se donnent dans tout le pays, sont couverts par des souscriptions annuelles, des dons, des legs et une subvention du gouvernement. Chaque été, à l'époque des vacances, la société organise pour les instituteurs et institutrices primaires, des cours séparés dans l'établissement central. On travaille alors sans relâche de 7 heures du matin à 7 heures du soir. Au départ, chaque élève laisse en souvenir de son passage à l'école-modèle un travail exécuté par lui. Rentrés chez eux, les maîtres et les maîtresses enseignent à leur tour à leurs élèves les travaux manuels dont ils ont acquis la théorie et la pratique. Dans beaucoup de localités du Danemark, on a organisé une école de travail manuel parallèlement à l'école primaire; dans d'autres, le travail manuel est introduit dans le programme même de l'école. Toutes les statistiques officielles constatent que l'œuvre entreprise par M. Clauson-Kaas a été couronnée d'un plein succès. Plusieurs branches industrielles inconnues jusqu'ici en Danemark ont été introduites et ont pris un grand développement; d'autres sont en voie d'in-

troduction, mais ce qui est mieux encore, l'industrie du pays a pris un nouvel élan. M. Clauson présenta à l'assemblée de charmants spécimens des travaux de ses petits élèves, travaux consistant surtout, pour les commençants (enfants de 7 à 8 ans), en sculptures et sciage sur bois, et pour les fillettes, en raccommodages de linges et de bas, ainsi que dans le tressage des pailles.

Tel est en peu de mots le résumé de l'intéressant discours du capitaine danois. Durant une heure et demie, il sut par un exposé simple, sans prétentions, tenir son auditoire sous le charme. Mais ce qui frappa surtout l'assemblée, composée en majeure partie de disciples et d'adeptes de Fröbel, ce fut la marche suivie par M. Clauson-Kaas dans le développement de son idée. Ce développement et les principes éducatifs qui y ont présidé, rappellent les luttes et les travaux accomplis par le fondateur des *Kindergärten* à l'époque où il dirigeait à Keilhau en Thuringe son pensionnat de garçons (de 1817 à 1830). On sait que Fröbel fit tendre tous ses efforts à introduire au moyen de ses élèves le travail au sein de la famille, et qu'il regardait la réussite de cette idée comme le seul moyen pour arriver au relèvement moral de l'humanité. Et les occupations du Jardin d'enfants, qu'est-ce d'autre, sinon le travail organisé pour le premier âge, afin que l'homme enfant apprenne à l'aimer et que le travail devienne partie de lui-même.

Nous ne nous arrêterons pas sur la seconde journée du Congrès, bien qu'elle présente aussi des moments fort intéressants, entre autres un rapport du Dr Hohlfeld, de Dresde, sur l'éducation religieuse au moyen de la famille et un autre du directeur Hanschmann, l'habile biographe de Fröbel, sur les *Schulgärten* (jardins d'écoles), tels qu'ils ont été fondés à Vienne par le Dr Erasme Schwabe. Ces deux rapports riches en renseignements, ainsi que le récit de la fête et du banquet dépasseraient de beaucoup les limites d'un compte-rendu. Qu'il nous suffise donc de savoir qu'après qu'ils eurent entendu le rapport du Comité-Directeur sur la marche et le développement de l'association, et après avoir choisi Wiesbaden comme siège du prochain congrès, les membres de l'assemblée se séparèrent, avec la conviction que jusqu'ici ils n'avaient pas travaillé en vain, et que l'Association pédagogique universelle répond réellement au but que ses fondateurs se sont proposé d'atteindre, savoir : le progrès de l'éducation physique, intellectuelle et morale de la famille et de la nation.

Mulhouse, le 10 novembre 1875.

Caroline PROGLER.

CORRESPONDANCE.

Lausanne, 30 novembre 1875.

Nous avons vu avec peine l'observation pénible faite par un journal vaudois concernant un membre du comité vaudois qui est cependant un instituteur honorable et digne de la confiance de ses collègues, M. Colomb.

Vous savez que le Grand Conseil de notre canton a fixé le traitement des instituteurs au minimum de 1500 francs. Cette décision doit réjouir tous les amis de l'instruction publique et fait honneur à notre législature. Je saisis cette occasion pour rendre hommage au *Nouvelliste vaudois* qui, depuis deux ans, plaide, avec insistance, l'amélioration de la position matérielle du corps enseignant vaudois.

L'appui que M. Ruchonnet, ancien conseiller d'Etat, a donné à cette amélioration mérite aussi d'être signalé à la reconnaissance des amis de l'école. Je tiens d'autant plus à la mention de ce fait que l'*Educateur* a commis une méprise regrettable envers l'ancien chef de l'instruction publique du canton de Vaud ⁽¹⁾.

Permettez-moi d'extraire du Rapport présenté à l'occasion du traitement des instituteurs quelques détails intéressants relatifs à nos écoles.

Ces écoles, au nombre de 784, sont fréquentées par 32,000 enfants. Or, sur ce nombre de 784 écoles, 71 sont desservies par des instituteurs non brevetés. — « Faute de grives, comme dit le proverbe, on prend des merles. » Pendant l'année qui vient de s'écouler, 24 concours pour la nomination d'instituteurs sont restés infructueux.

L'instruction publique est le joyau d'un pays, surtout d'un pays libre. Mais comment y pourvoir quand manquent les forces nécessaires ? L'école normale en est réduite à admettre quiconque se présente, ce qui est très fâcheux. L'infériorité des traitements est reconnue être la principale cause de la désertion des postes de l'enseignement public. Un calcul fait sur les bases les plus économiques démontre que l'entretien d'un ménage de cinq personnes, le père, la mère et trois enfants, coûte 1303 fr. 40 cent. Le journal de statistique suisse publié à Berne a fait un calcul du même genre, mais porte à 1887 fr. le chiffre de la somme nécessaire à l'entretien d'une famille de cinq personnes. Veut-on des instituteurs comme il faut et dont la position matérielle ne soit pas plus identique à celle des mendiants que des fonctionnaires convenablement rétribués, le dernier chiffre devrait être préféré au premier. Le chiffre de 1303 fr. n'accuse que des dépenses suffisantes pour ne pas manquer du nécessaire, de l'indispensable et dans certain milieu encore. Or, le minimum légal actuel jusqu'ici n'a été que de 1170 fr. La question de savoir si l'instituteur est marié ou non n'en est pas une. Le renchérissement de toutes choses a obligé beaucoup d'Etats à améliorer la position de leurs maîtres d'école. On cite parmi ces Etats Bâle-Ville où le minimum est fixé à 1840 fr. avec augmentation au bout de 10 ans où il reçoit 2240 fr. et après 15 ans 2860 fr. Ceci est pour la ville. Dans la banlieue, le minimum est 1690 fr., non compris le logement et un plantage.

A Genève, les régents ont un traitement de 1500 francs, les institutrices 1200 fr. A Neuchâtel, le minimum est de 1200 francs et il va être aug-

⁽¹⁾ L'*Educateur* a réparé son erreur en rectifiant le fait.

menté. D'après le projet de la direction de l'instruction publique le minimum serait porté à 1500 fr. ⁽¹⁾.

Il va paraître à Lausanne, par les soins de M. Samuel Blanc, l'éditeur de la *Suisse illustrée*, un *Album d'histoire naturelle*, traitant de la géologie, de la minéralogie, de la botanique, de la zoologie. Cet ouvrage paraîtra par livraison et s'annonce comme ayant un véritable intérêt pour l'enseignement populaire et conséquemment pour les instituteurs. Le bas prix de ce Recueil illustré est de nature à en faciliter l'acquisition à tous les amis des études de la nature.



CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE.

Nous avons reçu un assez grand nombre d'ouvrages français, allemands, anglais, dont nous avons à rendre compte. Nous citerons, entre autres, un très remarquable livre de M. Francis Adam, sur les écoles des Etats-Unis et un journal de Boston qui est l'un des plus intéressants qui paraissent en ce pays. Il est intitulé : *New-England Journal of Education*.

PETITE GRAMMAIRE DES ÉLÉMENTS DE LA LANGUE ANGLAISE, avec de nombreux exercices de traduction, de lecture et de conversation, par A. MAURON, professeur et docteur en philosophie. Heidelberg, Groos, éditeur, 1875, 159 pages.

M. le Dr Mauron, professeur au gymnase de Constance et naguère attaché à l'école cantonale de St-Gall après avoir enseigné à l'école cantonale de Fribourg, son pays d'origine, est avantageusement connu par ses travaux de linguistique et en particulier par une grammaire anglaise qui a eu plusieurs éditions. Nous recevons aujourd'hui de cet ancien collègue et ami un ouvrage élémentaire sur le même sujet, qui nous semble réunir les conditions essentielles d'un livre de ce genre, clarté, méthode et fond, suffisant de connaissances grammaticales avec une initiation convenable à la littérature. La partie littéraire proprement dite se compose d'anecdotes et récits, de dialogues et de poésies. Tous ces morceaux sont gradués et choisis de manière à unir l'agréable à l'utile. Nous souhaitons bonne chance à ce livre dans le pays de l'auteur et au-delà.

LA TERRE-SAINTÉ, parcourue la Bible à la main. Paris et Neuchâtel, SANDOZ et FISCHBACHER. Ouvrage destiné à la jeunesse, avec une préface de M. Félix Bovet, huit gravures, une carte de la Palestine et un plan de Jérusalem, 243 pages, 2^{me} édition, prix : 3 francs.

Dans la préface, dont un littérateur et savant distingué, auteur lui-même

⁽¹⁾ Le Grand Conseil de Neuchâtel n'a pas adopté précisément le chiffre de 1500 fr., mais augmenté le traitement des instituteurs de 100 et de 200 fr. selon les circonstances. Nous regrettons qu'on n'ait pas adopté purement et simplement la proposition plus favorable de la Direction de l'instruction publique, M. Numa Droz.

d'un voyage à la Terre-Sainte, M. Félix Bovet, a bien voulu accompagner cet ouvrage, on loue la méthode claire de ce livre, le style rapide et correct de l'écrivain qui a voulu rester anonyme, ainsi que son récit animé et exact, ni trop sobre ni trop prodigue de détails.

Sur tous ces points, l'auteur du *Voyage à la Terre-Sainte*, est un excellent juge et, après avoir parcouru le volume, nous ne saurions rien ajouter d'essentiel à cette appréciation, si ce n'est peut-être pour la forme, que parfois on passe un peu rapidement d'un endroit à un autre et, pour le fond, que ce livre est un livre de foi ardente en même temps que d'une érudition ingénieuse. Mais écrit avec moins d'amour du Sauveur et de la Bible, il aurait moins de cachet et ressemblerait à tant d'autres descriptions de ce pays.

ABRÉGÉ D'HISTOIRE SUISSE, destiné à l'enseignement secondaire, par M. MAGNENAT, instituteur aux écoles normales. Lausanne, chez Allenspach, fils, 1875.

M. Magnenat, qui a donné des éléments d'histoire générale en usage dans quelques écoles, vient de publier un ouvrage plus étendu et supérieur au précédent sur notre histoire nationale. Ici, il avait pour guide le manuel de M. Strickler, remarquable par son exactitude, mais qui ne se prêtait cependant pas à une traduction pure et simple. M. Magnenat n'a pas négligé de consulter les ouvrages publiés en langue française et cite Vulliemin, Daguet, Bocard (pour l'histoire du Valais), Gaullieur, et accompagne son livre de tableaux chronologiques destinés à servir de jalons à l'histoire suisse et à l'histoire générale qu'il relie de cette façon l'une à l'autre.

A l'exemple de M. Strickler, il donne à notre pays sous les Romains le nom d'Helvétie, fait de Réding le jeune, l'auteur du massacre de Greiffensee, supprime purement et simplement, du moins dans le corps du récit, Tell et le Grütli, conserve, d'après Daguet, l'épisode de Winkelried, suit la chronique en ce qui concerne Rodolphe d'Erlach, indique, par une heureuse innovation, dans un abrégé, les noms des divers landammans de la Suisse sous l'Acte de Médiation et s'arrête à 1848. Cet abrégé est écrit avec clarté et se laisse lire avec agrément.

ESQUISSE DE LA TERRE, par Ulysse GUINAND. — Lausanne, 1875. 3 fr., chez tous les libraires.

Voilà un livre qui a réussi à se maintenir dans les écoles de la Suisse romande depuis un assez grand nombre d'années et qui, à bien des égards, mérite la grande popularité qu'il a acquise. Mais il nous sera sans doute permis de regretter que dans cette édition, comme dans celles qui l'ont précédée, l'honorable auteur n'ait pas éprouvé le besoin de mettre certaines données historiques en harmonie avec les faits désormais acquis à la science du passé. C'est ainsi qu'on continue à nous dire, en opposition

à tous les investigateurs un peu sérieux de nos annales, que la Confédération suisse date de l'an 1308. Les abrégés d'histoire indiquant, pour la plupart, comme date exacte de la première alliance éternelle, le 1^{er} août 1291, il n'est pas sans inconvénient pour l'enseignement populaire que, dans un manuel de géographie aussi répandu que celui de M. Guinand, on s'obstine à conserver une date manifestement fautive et contradictoire avec les données historiques authentiques et incontestables. Ces dates divergentes sont faites pour porter la confusion dans l'esprit de la jeunesse, au lieu des notions claires et précises qu'il importe de leur donner, à l'école élémentaire surtout, attendu que beaucoup d'enfants n'ont pas occasion de les rectifier plus tard, parce qu'ils ne font pas d'autres études. A. D.

PETITE GRAMMAIRE FRANÇAISE, fondée sur l'histoire de la langue, par A. BRACHET et J. DUSSOUCHET. Ouvrage adopté pour les écoles communales de la ville de Paris. Librairie Hachette et C^{ie}, 140 pages.

M. Brachet est connu depuis longtemps de tous ceux qui s'occupent des questions de philologie, voire même des rudiments de la grammaire française. Disciple de Diez, dont il a traduit la *Grammaire comparée des langues romanes*, le linguiste français a voulu faire triompher, dans sa patrie, le système, employé depuis longtemps en Allemagne, de l'étude des langues actuelles par celle de leurs devancières; en d'autres termes, il s'est montré grand partisan de la *méthode historique*.

M. Brachet a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire de la langue, entre autres une *Grammaire* et un *Dictionnaire étymologique*, qui ont eu l'insigne honneur d'être couronnés par l'Académie française, la première en 1869 et le second en 1872. Plus récemment, l'heureux auteur a écrit, en vue de l'enseignement secondaire, un nouveau livre, qui a obtenu le plus légitime succès; à preuve, c'est que l'ouvrage dont il s'agit en est déjà à sa 3^{me} édition.

Aujourd'hui, M. Brachet s'adresse à l'école primaire, au grand nombre, ou, si l'on veut, à tout le monde. Pour faire agréer sa méthode, qui effarouche un peu, l'éminent linguiste a pris un lieutenant dans la personne de M. J. Dussouchet, agrégé des classes de grammaire, professeur de cinquième au Lycée de Tours.

Nous ignorons la part exacte qui revient, dans la nouvelle œuvre, à chacun des deux collaborateurs, mais nous craignons que le second n'ait un peu empiété sur les attributions en premier, car la partie historique de la langue, qu'a dû traiter M. Brachet, en est réduite à la portion congrue. Sans doute que, par-ci par-là, pour les adjectifs déterminatifs, le verbe et les adverbes, entre autres, on retrouve la pensée du maître et ses explications claires et précises. Mais pourquoi tant hésiter pour le substantif? Maîtres et élèves seront-ils satisfaits, par exemple, quand à la question : « Pourquoi le français forme-t-il son pluriel en *s* et non pas en *b* ou en *m* ? » Il sera répondu : « Parce que le français a emprunté au latin son singulier et son pluriel, et qu'en latin *s* était le plus souvent la marque

du pluriel? — Il nous semble qu'ici, pour ne pas induire en erreur les enfants quant au pluriel latin, on aurait parfaitement pu, sans cesser d'être à la portée de jeunes intelligences, expliquer la terminaison des deux cas, *nominatif* et *accusatif*. Ils auraient alors une idée précise de la caractéristique du pluriel.

En ce qui concerne la partie française proprement dite, nous convenons, sans aucune peine, qu'elle est claire, sobre et relativement complète, mais, en fin de compte, ce n'est que Chapsal vêtu à la moderne : la règle brutale et l'exemple qui suit. Sans doute que les définitions sont justes, correctes, concises, et les exemples fort bien choisis, mais le tout a trop l'air de vous dire : « Apprenez-moi par cœur ! » Et l'on sait la valeur du *mot à mot* en grammaire, comme en histoire et en géographie.

Le volume de M. Brachet se termine par un appendice traitant de l'analyse *grammaticale*, *logique* et *étymologique*. C'est simple, clair et bien fait, mais nous ferons remarquer que M. Brachet ne peut pas revendiquer l'honneur d'avoir parlé, le premier, de l'analyse étymologique. Il y en a des exemples, pareils à ceux que donne l'auteur français, dans la grammaire qu'a publiée, vers l'an 1850, M. le professeur Ayer, de Fribourg, qui a donc eu l'initiative de ces exercices, aussi variés qu'instructifs. *Cuique suum*.

En résumé, le nouvel ouvrage de MM. Brachet et Dussouchet, quoique ne répondant pas en tous points à l'idée qu'on se fait généralement de la méthode historique ni de l'étude de la grammaire française actuelle, n'en est pas moins remarquable par sa lucidité, et nous pensons qu'il peut rendre de grands services à ceux — trop nombreux encore — qui n'ont aucune notion de la méthode historique et qui voudront s'y ménager une agréable et facile entrée.

A. B.

CHRONIQUE SCOLAIRE.

BERNE. — Le synode des instituteurs du canton s'est réuni lundi et mardi dans la salle du Casino, à Berne. Les propositions du comité synodal sur les questions mises à l'étude en 1875, nous paraissent suffisamment intéressantes pour devoir être portées à la connaissance de nos lecteurs. Elles sont ainsi conçues :

De la nécessité de l'école de perfectionnement et de son organisation.

1. Pour atteindre « l'instruction suffisante » exigée par la Constitution fédérale du 19 avril 1874, l'organisation de l'école primaire du canton de Berne réclame les améliorations suivantes : a) Réduction par classe du maximum légal des élèves ; b) élimination progressive des classes comprenant les trois degrés d'enseignement ; c) pour la répression des absences, des dispositions législatives plus sévères et leur application rigoureuse par les commissions d'éducation et les présidents de tribunaux ; d) pour les six

premières années scolaires, augmentation du minimum de 12 semaines d'école pendant le semestre d'été; *e*) favoriser et populariser, autant que possible, les écoles populaires embrassant plusieurs arrondissements scolaires, partout où les circonstances ne permettent pas l'établissement d'écoles secondaires; *f*) prescriptions légales pour les promotions et classification rationnelle des élèves; *g*) révision du plan d'études dans le sens d'une réduction; *h*) acquisition nécessaire de nouveaux manuels scolaires et de nouvelles collections pour l'enseignement intuitif, ainsi que révision successive de ceux qui existent; *i*) amélioration de la position matérielle des instituteurs et des institutrices; *k*) formation toujours meilleure des instituteurs, en s'appuyant sur les avantages procurés par la nouvelle loi sur les écoles normales, du 11 mai 1875; *l*) l'Etat stimulera l'établissement de jardins d'enfants et leur accordera des subsides.

2. Même après avoir réalisé ces améliorations, l'école primaire ne peut satisfaire d'une manière suffisante aux exigences de la vie pratique; une école de perfectionnement comblant la lacune qui existe entre l'âge de la sortie de l'école primaire et celui de l'obligation au service militaire (16 à 20 ans), est une impérieuse nécessité aussi bien pour l'individu que pour l'ensemble des citoyens.

3. L'école de perfectionnement se subdivise en école civile, avec fréquentation obligatoire, et en école professionnelle, avec fréquentation facultative.

4. L'école civile doit être fréquentée par tous les jeunes gens (de 16 à 20 ans) susceptibles de culture intellectuelle, pour autant qu'ils ne sont pas élèves d'un établissement d'instruction supérieure. Elle comprend 4 cours d'une année et donne, pendant le semestre d'hiver, 4 leçons hebdomadaires. Son enseignement a le double but d'inculquer au jeune homme :

a) Les connaissances d'un usage pratique et l'habileté qui sont nécessaires à chaque citoyen, indépendamment de sa vocation ou de sa position; *b*) la connaissance des principes sociaux et leurs applications lui facilitant l'exercice et l'accomplissement conscient de ses droits et de ses devoirs civiques.

5. Pour atteindre ce double but, l'école civile enseigne les branches obligatoires suivantes :

Premier groupe : *a*) calcul et géométrie pratiques; *b*) reddition des comptes et tenue des livres; *c*) correspondance et écritures commerciales; *d*) hygiène.

Ces branches sont traitées pendant les deux premières années. Les élèves qui, lors de leur entrée, ont des connaissances tout à fait insuffisantes dans la lecture, l'écriture, le calcul et l'histoire nationale, seront instruits dans une section spéciale, et cela aussi longtemps qu'ils n'auront pas, par un examen, prouvé qu'ils ont acquis les connaissances les plus indispensables.

Deuxième groupe : *a*) histoire moderne, en ayant surtout égard à l'histoire nationale depuis 1798; *b*) se rattachent à ce qui précède, quelques notions géographiques, en prenant en considération les circonstances poli-

tiques et l'état de la civilisation; c) instruction civique; d) comptabilité publique (devis, comptes communaux et de l'Etat).

Ces branches sont enseignées pendant les deux dernières années.

6. Des écoles professionnelles, tant industrielles qu'agricoles, seront établies et maintenues partout où le besoin s'en fait sentir. Les branches d'enseignement et le temps d'école seront fixés suivant les lieux et les circonstances. La fréquentation est facultative.

7. L'enseignement pourra être donné par les instituteurs primaires et secondaires et par d'autres personnes instruites.

8. Les frais de l'école civile seront supportés par l'Etat et les communes, dans ce sens que l'Etat se chargera du traitement des maîtres de l'établissement, des moyens d'enseignement nécessaires, tandis que les communes pourvoiront aux locaux, au chauffage, à l'éclairage, etc., et à l'achat des moyens d'enseignement généraux exigés par les circonstances. Comme par le passé, les communes se chargeront des frais pour les *écoles professionnelles*. Celles-ci seront subventionnées par l'Etat.

ARGOVIE. — Une réunion de 80 instituteurs, présidé par M. Kunzli, conseiller national, a décidé qu'aucun des membres présents n'accepterait de fonctions rétribuées au-dessous de 1400 fr. Une commission est chargée de faciliter aux instituteurs dont les traitements sont inférieurs à ce minimum, leur placement hors du canton. Voilà où conduit la lésinerie déplorable de certaines populations considérées comme avancées par une opinion qui ne juge que sur l'étiquette. Nouvelle confirmation de la maxime : « Sans les lumières, la démocratie n'est qu'une chimère, quand elle n'est pas quelque chose de pis. »

VAUD. — M. le docteur A. Forel, de Morges, a publié récemment un ouvrage important sur les fourmis, chez Zürcher à Zurich. Dans ce livre, le patient et sagace investigateur repousse le fameux antagonisme entre l'instinct et l'intelligence dont, par parenthèse, les docteurs fribourgeois de certaine école voudraient faire un article de foi pédagogique.

« Il est reconnu, dit M. Forel, que cet antagonisme n'existe pas; les animaux qui, dans un même groupe, ont les instincts les plus compliqués sont aussi en général les plus intelligents (fourmis, castors) ⁽¹⁾. »

⁽¹⁾ Voir notre analyse du compte-rendu administratif du canton de Fribourg, n° 17 de l'*Educateur*, page 264.

AVIS.

La table des matières pour l'année 1875 paraîtra avec le numéro du 1^{er} janvier.

Le Rédacteur en chef: A. DAGUET.

XI^e ANNÉE

N^o 1.

FRIBOURG

1^{er} Janvier.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE
5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

Voir l'avis à la
2^{me} page.

PRIX DES ANNONCES :

20 centimes la ligne
de 60 lettres ou son
espace.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'EDUCATEUR.

AVIS IMPORTANTS.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars et réclamés à toute personne qui n'aura pas renvoyé ce numéro-spécimen.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

AVIS IMPORTANT.

Nous prions instamment l'expédition des journaux espagnols et italiens qui font l'échange avec l'Educateur, d'adresser leurs feuilles directement à M. Daguet, rédacteur en chef, à Neuchâtel.

Le Gérant.

COMITÉS ADMINISTRATIFS.

A) COMITÉ CENTRAL.

Président, **Majeux**, professeur.

Vice-président : **Chanex**, instituteur.

Délégués des cantons :

Vaud . . .	MM. Cuénoud , Malliard , P. Vulliet , professeurs; Rolland , instituteur.
Genève . . .	Pelletier , professeur; Duchosal , instituteur.
Jura bernois .	Schaffter , inspecteur; Gylam , professeur; Allemand , instituteur.
Neuchâtel . .	Villommet , Miéville , instituteurs.
Valais . . .	Brutin , professeur.
Suisse allemande	Balsiger , professeur.
Fribourg . . .	Chanex , instituteur.

B) COMITÉ-DIRECTEUR.

Président, **Auguste Majeux**, professeur; — Vice-président, **Ducotterd**, professeur; — Secrétaire, **Georges Dagnet**, instituteur; — Chargé des annonces, **Pierre Torche**, professeur; — Trésorier-gérant, **J. Chanex**, instituteur.

L'EDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande.

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures aux concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

Les annonces seront reçues par **M. P. Torche**, professeur, à Fribourg et par l'agence de publicité **Haasenstein et Vogler**, à Berne, Bâle, Zurich, Genève, Lausanne, Neuchâtel, Bienne, Delémont, Fribourg, etc., etc.

AVIS.

Désirant écouler promptement l'édition actuelle du « Recueil de problèmes pour le calcul mental » d'après **Zähringer**, afin d'approprier ce manuel au système métrique, l'éditeur le met en vente, dès ce jour, à 50 % de rabais, soit à fr. 1 au lieu de fr. 2. S'adresser à **M. P. Ducotterd**, professeur, à Fribourg.

L'IMPRIMERIE

DE

EBERHARD BIELMANN

Grand'rue 29,

AFRIBOURG

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Téles de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 2.

FRIBOURG

15 Janvier.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la
3^{me} page.

PRIX DES ANNONCES :

20 centimes la ligne
de 60 lettres ou son
espace.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédauteur en chef.*

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'EDUCATEUR.

AVIS IMPORTANTS.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars et réclamés à toute personne qui n'aura pas renvoyé ce numéro-spécimen.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

AVIS IMPORTANT.

Nous prions instamment l'expédition des journaux espagnols et italiens qui font l'échange avec l'Educateur, d'adresser leurs feuilles directement à M. Daguet, rédacteur en chef, à Neuchâtel.

Le Gérant.

Almanach de la Suisse illustrée

60 cent. l'exemplaire. — Envoi *franco* dans toute la Suisse.

Notre rédaction ne peut que recommander vivement à toutes les familles un ouvrage à la fois si beau, si bon et si bon marché. — Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne, et chez les libraires.

Editions nouvelles pour les écoles,
Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

LIVRE DE LECTURE, degré supérieur, par DUNAND et GAVARD,
2^{me} édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, par S. BLANC,
4^{me} édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. —
Prix : 60 cent.

LA SUISSE ILLUSTRÉE

Un an, 12 fr.; 6 mois, 6 fr. 50.

Les personnes qui sont dans l'enseignement useront de leur influence pour propager cette utile et intéressante publication, si bien appréciée dans les paroles suivantes extraites d'une lettre adressée à l'éditeur : « Substituer aux habitudes de persiflage et de plaisanteries perpétuelles si funestes et cependant si communes dans certains journaux illustrés, des récits et des scènes où le bon et le beau dominant, telles sont, M. le rédacteur, les tendances que les patriotes suisses apprécient dans votre journal et qui feront de votre publication une œuvre éminemment utile et durable » *Miscere. Utile. Dulce.* (D. C., professeur, Genève.)

Outre les avantages offerts aux abonnés de 1875 dans le prospectus de la *Suisse illustrée*, nous adresserons *gratis* à tous nos abonnés nouveaux les livraisons de Novembre et Décembre 1874, contenant entre autres, une nouvelle complète, ROSE DALCER; un drame, la DIÈTE DE STANTZ, la CLOCHE DE SCHITLER, nouvelle traduction, etc.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande.

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures aux concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

L'IMPRIMERIE DE

EBERHARD BIELMANN

Grand'rue 29,

AFRIBOURG

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 4.

FRIBOURG

15 Février.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la
2^{me} page.

PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *redacteur en chef.*

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'EDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'EDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

La Commission d'Education de la Chaux-de-Fonds met au concours le poste de **maître surveillant** dans l'école industrielle (garçons) et dans l'école d'arts de cette ville.

Obligations : La surveillance en général et spécialement 40 heures dans les deux écoles. Une dizaine de ces leçons de surveillance ont lieu pendant la veillée.

Traitement annuel : 2,500 fr.

Les postulants devront justifier qu'ils possèdent au moins les connaissances requises pour un instituteur primaire.

Les inscriptions pour ce poste seront reçues avec pièces à l'appui chez le soussigné jusqu'au 5 mars prochain. Les examens auront lieu au nouveau collège le lendemain, soit le samedi 6 mars dès 8 heures du matin.

Le Président de la Commission d'Education :

A. VUITHIER.

La Commission d'école du **Gymnase de Berthoud**, met au concours la place d'un professeur, pour l'enseignement de la langue française et de la littérature au gymnase supérieur et au progymnase, éventuellement aussi à l'école des filles.

28 à 30 heures par semaine. Appointement de 2,800 à 3,100 francs. Les offres devront être adressées jusqu'au 20 février prochain au président de la Commission, M. Haas, procureur de district, à Berthoud, et accompagnées des certificats nécessaires, diplôme et détails sur la carrière parcourue:

Le Secrétaire de la Commission:

Commission d'école,
WAMMBERGER.

Mise au concours

des places d'élèves vacantes à l'école normale et à l'école modèle de Porrentruy.

La direction soussignée informe le public et les intéressés qu'il y aura *en mars prochain* des examens d'admission à l'école normale et à l'école modèle de Porrentruy, ou bien dans les chefs-lieux de district, si le nombre des aspirants l'exige.

Les aspirants à l'école normale, *de 15 à 24 ans*, et à l'école modèle, *de 10 à 15 ans*, doivent se faire inscrire avant le *1^{er} mars*, chez l'*inspecteur des écoles* de l'arrondissement ou chez le *Directeur* de l'école normale de Porrentruy et accompagner leur demande d'inscription des certificats suivants :

1^o Un extrait de naissance et un certificat d'admission à la première communion ou à la Ste-Cène, si l'aspirant a communiqué.

2^o Un certificat de l'instituteur et de la Commission d'école sur l'éducation, l'instruction, la conduite et le caractère du candidat.

3^o Un certificat de vaccination et de santé, constatant notamment les vices constitutionnels dont l'aspirant peut être atteint.

Les certificats Nos 2 et 3 sont remis cachetés par les signataires; les non cachetés sont refusés.

Aux aspirants pauvres, notamment bien doués, on peut accorder des places gratuites ou le *minimum légal* de la pension annuelle et des facilités pour le paiement.

MM. les maires des communes du Jura sont instamment priés de publier.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION.

Berne, le 8 février 1875.

Exercices intuitifs

d'orthographe et de composition à l'usage des classes élémentaires.

par

F. ALLEMAND, instituteur.

Deuxième édition, revue et augmentée.

(Prix : 35 centimes.)

Dépôt principal : Chez l'auteur, à Saint-Imier.

En vente chez Jules Sandoz, libraire, à Neuchâtel; V. Berstecher, à Neuchâtel; Domont et E. Michel, à Delémont.

Cet ouvrage contient environ 150 devoirs. Les premiers exercices peuvent être commencés aussitôt que les élèves ont parcouru le syllabaire. Ils servent surtout à leur faire remarquer la terminaison des mots. Vient ensuite l'étude simplifiée et pour ainsi dire mécanisée du nom et de l'adjectif. La seconde partie comprend : 1^o une série de devoirs appropriés à des leçons de choses; 2^o l'étude des parties de la proposition simple, et 3^o des exercices d'application destinés à habituer les élèves à considérer le même objet sous différents points de vue. La troisième partie contient de petites descriptions avec exemples et explications.

En préparation : Cours de composition et de style pour le deuxième degré de l'école primaire.

Almanach de la Suisse illustrée

60 cent. l'exemplaire. — Envoi *franco* dans toute la Suisse.

Notre rédaction ne peut que recommander vivement à toutes les familles un ouvrage à la fois si beau, si bon et si bon marché. — Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne, et chez les libraires.

Editions nouvelles pour les écoles,

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

LIVRE DE LECTURE, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2^{me} édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, par S. BLANC, 4^{me} édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

LA SUISSE ILLUSTRÉE

Un an, 12 fr.; 6 mois, 6 fr. 50.

Les personnes qui sont dans l'enseignement useront de leur influence pour propager cette utile et intéressante publication, si bien appréciée dans les paroles suivantes extraites d'une lettre adressée à l'éditeur : « Substituer aux habitudes de persiflage et de plaisanteries perpétuelles, si funestes et cependant si communes dans certains journaux illustrés, des récits et des scènes où le bon et le beau dominant, telles sont, M. le rédacteur, les tendances que les patriotes suisses apprécient dans votre journal et qui feront de votre publication une œuvre éminemment utile et durable. » *Miscere utile dulci.* (D. C., professeur, Genève.)

Outre les avantages offerts aux abonnés de 1875 dans le prospectus de la *Suisse illustrée*, nous adresserons *gratis* à tous nos abonnés, nouveaux les livraisons de Novembre et Décembre 1874, contenant, entre autres, une nouvelle complète, ROSE DALCER; un drame, la DIÈTE DE STANTZ, la CLOCHE DE SCHILLER, nouvelle traduction, etc.

Avis.

La gérance de l'*Educateur* reçoit les abonnements au *Progrès*, journal de l'*Education populaire*, publié par la *Société centrale des instituteurs belges*, paraissant tous les dimanches de l'année, sauf en Septembre.

Prix d'abonnement pour la Suisse : Un an, 7 francs.

Petite correspondance.

MM. Miglietti, Châtillon (Province de Turin), et Redard, à Marbach-Münsingen (Wurtemberg). Reçu le montant de vos abonnements. Merci. — M. P. Vuillet, professeur, Lausanne. Le Comité directeur s'occupera incessamment de votre demande. — M. Campion, Bruxelles. Reçu les Nos 3, 4 et 5 du *Progrès*. Les Nos 1 et 2 ne sont pas arrivés.

A. M. C., professeur, à Neuchâtel. Le Conseil fédéral vient de prendre, à l'égard des annexes qui peuvent être envoyées avec les journaux d'abonnement, la décision suivante :

Il ne peut être joint, aux journaux d'abonnement postal, comme annexe soit supplément, aucun imprimé étranger au journal. Ne doivent être considérées comme annexes autorisées que celles formant *une partie intégrante du journal respectif* et ne servant qu'à compléter, commenter ou illustrer le texte même de ce journal.

XI^e ANNÉE



FRIBOURG

N^o 5.

1^{er} Mars.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an..

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la
2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux, échanges, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

Cours de *Cosmographie*, avec figures et cartes célestes, à l'usage des élèves avancés, par A. Pétermann, instituteur, à Yverdon. Prix : 1 franc. Envoi franco.

S'adresser à l'auteur ou aux principales librairies.

Almanach de la Suisse illustrée

60 cent. l'exemplaire. — Envoi *franco* dans toute la Suisse.

Notre rédaction ne peut que recommander vivement à toutes les familles un ouvrage à la fois si beau, si bon et si bon marché. — Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne, et chez les libraires.

Editions nouvelles pour les écoles,

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

LIVRE DE LECTURE, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2^{me} édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, par S. BLANC, 4^{me} édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

Mise au concours

des places d'élèves vacantes à l'école normale et à l'école-modèle de Porrentruy.

La direction soussignée informe le public et les intéressés qu'il y aura *en mars prochain* des examens d'admission à l'école normale et à l'école modèle de Porrentruy, ou bien dans les chefs-lieux de district, si le nombre des aspirants l'exige.

Les aspirants à l'école normale, de 15 à 24 ans, et à l'école modèle, de 10 à 15 ans, doivent se faire inscrire avant le 1^{er} mars, chez l'inspecteur des écoles de l'arrondissement ou chez le Directeur de l'école normale de Porrentruy et accompagner leur demande d'inscription des certificats suivants :

1^o Un extrait de naissance et un certificat d'admission à la première communion ou à la Ste-Cène, si l'aspirant a communiqué.

2^o Un certificat de l'instituteur et de la Commission d'école sur l'éducation, l'instruction, la conduite et le caractère du candidat.

3^o Un certificat de vaccination et de santé, constatant notamment les vices constitutionnels dont l'aspirant peut être atteint.

Les certificats Nos 2 et 3 sont remis cachetés par les signataires; les non cachetés sont refusés.

Aux aspirants pauvres, notamment bien doués, on peut accorder des places gratuites ou le *minimum légal* de la pension annuelle et des facilités pour le paiement.

MM. les maires des communes du Jura sont instamment priés de publier.

DIRECTION DE L'ÉDUCATION.

Berne, le 8 février 1875.

Petite correspondance.

Nous remercions pour l'envoi de leur abonnement, MM. Turcotti, à Nizza-Monferrato (Italie) et Joneseu, à Bucharest.

IL VIENT DE PARAÎTRE :

Librairie IMER ET LEBET, éditeurs,

1, rue du Bourg 1, Lausanne.

Recueil de chants, publié par la section vaudoise de la *Société de Zoufingue*, sixième édition, revue et augmentée. Prix de l'exemplaire broché, 2 fr. 25; cartonné, dos en toile, 2 fr. 75; relié, toile rouge, avec écusson, 3 fr. 50.

Le même. Edition en musique chiffrée, publiée d'après la 5^{me} édition, par un membre de la Société Galin-Paris-Chevé, de Paris. Petit in-8°, broché 3 fr.

Cours pratique de comptabilité pour les écoles primaires, par *F. Gailard-Pousaz*, instituteur. Petit in-12, cartonné, dos en toile, 80 cent.; avec les solutions des questions de comptes, 1 fr.

Nouveau manuel de lecture courante, à l'usage des écoles enfantines et des familles. Troisième édition, revue et considérablement augmentée. Petit in-12, cartonné, dos en toile, 1 fr.

Dis tout à Jésus. Souvenir d'Emilie Gosse, par *Anna Shipton*. Petit in-12, broché, 1 fr.; relié toile, avec titre sur le plat, 1 fr. 75.

Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud.

La place d'instituteur chargé de l'enseignement du grec dans les quatre premières classes du Collège cantonal est mise au concours.

Maximum des leçons : 22 heures par semaine.

Traitement : 3200 francs.

L'inscription est ouverte au Département jusqu'au 12 avril prochain; l'entrée en fonctions fixée au commencement de l'année scolaire 1875-1876.

Lausanne, le 10 février 1875.

Le Chef du Département,
BOICEAU.

Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud.

La place d'instituteur chargé de l'enseignement des mathématiques dans la division supérieure de l'Ecole industrielle cantonale est mise au concours.

Maximum des leçons : 23 heures par semaine.

Traitement : 3200 fr.

L'inscription est ouverte au Département jusqu'au 10 avril prochain, et l'entrée en fonctions fixée au commencement de l'année scolaire 1875-1876.

Lausanne, le 6 février 1875.

Le Chef du Département,
BOICEAU.

Nous sommes heureux d'apprendre que le *Compte-rendu du Congrès de St-Imier* sera expédié tout prochainement. Cette publication, attendue avec impatience, trouvera sans aucun doute l'accueil le plus bienveillant, non-seulement chez les membres de la Société des instituteurs de la Suisse romande, mais chez tous ceux, et ils sont nombreux, qui ont à cœur le progrès et l'avancement de l'instruction populaire.

XI^e ANNÉE

N^o 6.

FRIBOURG

15 Mars.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la

2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.

1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

Le grand Atlas STIELER

qui se publie actuellement à l'Institut géographique de J. Perthes, à Gotha, en nouvelle édition, entièrement revue et augmentée, étant arrivé à sa 25^e livraison — il sera complet en 30 livraisons, — je prie les personnes qui désireraient encore profiter du *prix de souscription de 2 francs la livraison*, de m'envoyer leurs commandes au plus vite.

Une fois complet, le prix de l'Atlas sera *considérablement augmenté*.

Neuchâtel, J. SANDOZ, libraire.

MISE AU CONCOURS.

Une place de maîtresse à l'école secondaire des filles à St-Imier, est vacante par démission honorable. Obligations : enseignement de l'allemand et de l'histoire naturelle dans toutes les classes et de l'ouvrage du sexe dans les deux premières. 32 heures de leçons par semaine au maximum. Traitement, fr. 1,500. L'entrée en fonctions est fixée au 1^{er} mai prochain.

Une autre répartition des branches d'enseignement pourra éventuellement avoir lieu.

Les aspirantes devront se faire inscrire chez Monsieur le vice-président de la Commission des écoles secondaires à St-Imier, F. BREHM, avocat, et lui envoyer leurs papiers et références jusqu'au 25 mars prochain.

Berne, le 4 Mars 1875.

Direction de l'Éducation.

Librairie générale J. Sandoz, à Neuchâtel.

J. F. JACOBS. MANUEL PRATIQUE DES JARDINS D'ENFANTS DE FRÖBEL, avec une introduction, par M^{me} la baronne de Marenholtz. Troisième édition, revue et augmentée. 1 vol. in-4°, fr. 10[»]50.

ÉCOLES NORMALES

DU CANTON DE VAUD.

Examens d'admission et de promotion.

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

- a) Pour l'Ecole des **élèves régents**, le **lundi 19 avril** (et au besoin le **mardi 20**);
- b) Pour l'Ecole des **élèves régents**, le **mercredi 21 avril** (et au besoin le **jeudi 22**).

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer par écrit au directeur soussigné, **avant le 9 avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- 1° Un acte d'origine et un acte de naissance;
- 2° Un certificat de vaccination;
- 3° Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité du domicile;
- 4° Une déclaration signée par eux et portant qu'ils s'engagent à desservir pendant deux ans au moins une école publique dans le canton, après qu'ils auront obtenu le brevet de capacité.

Toutefois, si le nombre des élèves admis comme élèves réguliers sous cette condition le permet, des Vaudois pourront aussi l'être, quoique ne la remplissant pas.

Ceux qui, en cas d'admission, se proposent de demander d'être mis au **bénéfice des subsides** accordés par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Ces subsides sont d'abord réglés d'après les moyens de fortune de l'élève, et plus tard il est aussi tenu compte de son travail et de sa conduite. Ils sont fixés dans les limites de **20 centimes à 1 fr. 40 par jour**.

Pour être admis à titre d'**élève régulier**, il faut :

- a) Etre âgé de **16 ans révolus** dans le courant de l'année **1875**;
- b) Avoir une bonne constitution physique et être exempt de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence;
- c) Subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés dans les écoles primaires, dans les limites du *programme d'admission*. Ce programme sera envoyé aux personnes qui le demanderont.

Les jeunes gens qui désirent être admis immédiatement dans l'une des classes supérieures, doivent subir les *examens de promotion* de la classe inférieure à celle où ils demandent à entrer. Ces examens sont fixés comme suit :

A. ÉLÈVES RÉGENTS.

II^e classe, du **lundi 29 mars au samedi 3 avril**;
III^e et IV^e classes, du **lundi 5 au samedi 10 avril**.

B. ÉLÈVES RÉGENTES.

II^e classe, du **lundi 12 au vendredi 16 avril**.

Les conditions et formalités à remplir pour être admis à ces examens sont les mêmes que celles ci-dessus, mais la demande d'inscription doit être faite *avant le 19 mars*.

Le *programme des cours* donnés aux diverses classes des deux écoles sera aussi envoyé aux personnes qui en feront la demande.

Lausanne, le 23 février 1875.

CHAPPUIS-VUICHOD, directeur.

Département de l'Instruction publique

ET DES CULTES

DU CANTON DE VAUD.

Examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Les examens du printemps 1875 commenceront aux dates ci-après, chaque jour à **7 heures du matin**.

a) Pour les **aspirantes** 1^{re} série, le **lundi 29 mars**;

b) " 2^e id. le **lundi 5 avril**;

c) Pour les **aspirants**, le **lundi 12 avril**.

Les **examens complémentaires** des porteurs du brevet provisoire auront lieu en même temps que ceux des nouveaux aspirants (pour les régentes, avec la 1^{re} série).

Les aspirantes et les aspirants **non élèves des Ecoles normales** feront respectivement partie des séries sous lettres *b* et *c*. Ils doivent s'annoncer par écrit au Département de l'Instruction publique et des Cultes **avant le 19 mars**, et joindre à leur demande :

1^o Un acte d'origine et un acte de naissance;

2^o Un acte de mœurs délivré par la ou les municipalités des communes où ils ont eu leur domicile pendant les trois dernières années;

3^o Une indication sommaire des études qu'ils ont faites, avec des certificats à l'appui, et s'ils ont déjà fonctionné comme régent ou régente, des certificats de la commission d'école et de l'inspecteur.

L'âge requis pour être admis aux examens est, au minimum, de **19 ans** pour les **aspirants** et de **17 ans** pour les **aspirantes**, révolus dans l'année 1875.

Ne sont pas admis à l'examen :

a) Ceux qui se sont déjà présentés dans trois examens précédents sans avoir obtenu le brevet provisoire;

b) Ceux qui n'ont pas une bonne constitution physique ou qui sont atteints de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence.

Le **règlement sur les examens des aspirants au brevet** et le **programme des cours donnés aux Ecoles normales**, seront envoyés aux personnes qui en feront la demande.

Lausanne, le 23 février 1875.

Secrétariat du Département.

Editions nouvelles pour les écoles,

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

LIVRE DE LECTURE, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2^{me} édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, par S. BLANC, 4^{me} édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

XI^e ANNÉE

N^o 7.

FRIBOURG

1^{er} Avril.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la
2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de L'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

COMMISSION D'ÉDUCATION DU LOCLE.

La Commission d'éducation du Locle met au concours, avec l'autorisation de la Direction du Département de l'instruction publique, le poste d'instituteur de l'école supérieure mixte du Verger. Les appointements sont de 1650 francs, plus 150 francs pour les écoles d'apprentis. S'il y consent, l'instituteur du Verger est chargé du chauffage des deux salles d'école et de l'entretien du bâtiment; en échange il est logé, il a la jouissance d'un jardin et il reçoit 100 francs en espèces. Les aspirants à ce poste sont invités à se faire inscrire jusqu'au 14 avril, chez M. Barbezat, directeur du collège. Les examens auront lieu le lendemain 15 avril, au collège du Locle, dès 9 heures du matin; et l'entrée en fonctions le 26 avril.

Mise au concours.

La place de sous-maitre à l'orphelinat du district de Courtelary, est mise au concours.

Traitement annuel : 800 francs, plus la pension et le logement. Les aspirants devront se faire inscrire chez M. le président de la Direction de l'Orphelinat à Courtelary et lui envoyer les papiers réglementaires jusqu'au 4 avril prochain.

Mise au concours.

La place de sous-maitresse à l'Orphelinat du district de Courtelary est mise au concours.

Traitement annuel : 500 francs, plus la pension et le logement. Les aspirantes devront se faire inscrire chez M. le président de la Direction de l'Orphelinat à Courtelary et lui envoyer les papiers réglementaires jusqu'au 4 avril prochain.

Petite correspondance.

Mlle Clerc, à Danitz et M. Magnin, à Wiesbaden. Reçu le montant de vos abonnements. — M^{me} Bertrand, collège Sta-Chiara, à Come; MM. Commod, professeur à Verres et Cocq, Pierre, à Donas (Italie). Lettre explicative concernant votre abonnement vous arrivera incessamment.

AVIS IMPORTANT.

Il nous est arrivé plusieurs fois de recevoir l'*Educateur* avec le mot *refusé* écrit sur la bande. Lorsque cela se répète, nous sommes naturellement obligés de tracer les noms des personnes qui nous ont retourné ce numéro; mais il paraît que souvent le journal nous est renvoyé sans être parvenu au destinataire, qui s'en trouve ainsi très-involontairement privé.

Nous prions instamment les abonnés actuels qui ont connaissance de ces procédés de bien vouloir communiquer le présent avis aux personnes intéressées, à le connaître, et de nous signaler aussi tous ces excès de zèle, afin que nous puissions porter plainte auprès de qui de droit.

AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement de bien vouloir nous l'adresser par **mandat de poste**, en y ajoutant les frais de port, savoir : pour l'Italie, 75 cent. en sus. pour la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique, fr. 1[»]20; pour la Turquie, Valachie et Moldavie, fr. 1[»]70; la Hollande, fr. 2; pour l'Espagne, l'Angleterre et la Russie, fr. 2[»]40; pour la Grèce, fr. 3[»]20; l'Amérique, fr. 3[»]60.

ECOLES NORMALES

DU CANTON DE VAUD.

Examens d'admission.

Les **examens d'admission** aux Ecoles normales auront lieu les jours ci-après :

- a) Pour l'Ecole des **élèves régentes**, le **lundi 19 avril** (et au besoin le **mardi 20**);
- b) Pour l'Ecole des **élèves régents**, le **mercredi 21 avril** (et au besoin le **jeudi 22**).

Ils commenceront chaque jour à **7 heures du matin**.

Les jeunes gens qui désirent subir ces examens doivent s'annoncer par écrit au directeur soussigné, **avant le 9 avril prochain**, et joindre à leur demande d'inscription :

- 1° Un acte d'origine et un acte de naissance;
- 2° Un certificat de vaccination;
- 3° Un témoignage de bonnes mœurs, délivré par la municipalité du domicile;
- 4° Une déclaration signée par eux et portant qu'ils s'engagent à desservir pendant deux ans au moins une école publique dans le canton, après qu'ils auront obtenu le brevet de capacité.

Toutefois, si le nombre des élèves admis comme élèves réguliers sous cette condition le permet, des Vaudois pourront aussi l'être, quoique ne la remplissant pas.

Ceux qui, en cas d'admission, se proposent de demander d'être mis au bénéfice des **subsides** accordés par l'Etat, doivent l'indiquer dans leur lettre d'inscription.

Ces subsides sont d'abord réglés d'après les moyens de fortune de l'élève, et plus tard il est aussi tenu compte de son travail et de sa conduite. Ils sont fixés dans les limites de **20 centimes à 1 fr. 40 par jour**.

Pour être admis à titre d'**élève régulier**, il faut :

- a) Etre âgé de **16 ans** révolus dans le courant de l'année **1875**;
- b) Avoir une bonne constitution physique et être exempt de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence;
- c) Subir un examen satisfaisant sur les objets enseignés dans les écoles primaires, dans les limites du *programme d'admission*. Ce programme sera envoyé aux personnes qui le demanderont.

L'ouverture de la nouvelle année scolaire aura lieu le *lundi 10 mai*.

Lausanne, le 23 février 1875.

CHAPPUIS-VUICHOD, directeur.

Editions nouvelles pour les écoles,

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

LIVRE DE LECTURE, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD,
2^{me} édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, par S. BLANC,
4^{me} édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. |
Prix : 60 cent.

XI^e ANNÉE

N^o 8.

FRIBOURG

15 Avril.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la
2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

Ecole secondaire des filles de Delémont.

L'ouverture de l'année scolaire 1875-76 aura lieu le 10 mai prochain.

— Un cours spécial de langue française sera donné aux élèves allemandes.

Pour renseignements et demandes d'inscriptions, s'adresser, jusqu'au 8 mai prochain, à M. Junod, directeur, et pour obtenir des places gratuites ou des demi-places, s'adresser, jusqu'au 5 mai, au soussigné.

Delémont, le 1^{er} avril 1875.

Le Président de la Commission de l'école secondaire :

Dr GOBAT, avocat.

Avis important.

Le Comité cantonal vaudois de la Société des instituteurs de la Suisse romande, rappelle aux membres des diverses sous-sections vaudoises, ainsi qu'aux instituteurs et institutrices qui s'intéressent au progrès des études dans le canton de Vaud, que la question suivante a été choisie pour la fête cantonale qui aura lieu cette année, à Lausanne.

« Quels seraient les moyens d'enseigner à nos jeunes gens à tirer le plus grand parti possible des connaissances acquises, et de se servir habilement de l'art de la parole? »

Les rapports doivent être envoyés, avant le 1^{er} juin 1875, aux deux membres du Comité central : MM. Mailliard, professeur aux Ecoles normales, et Paul Vulliet, instituteur, rue Bel-Air, 11. (Lausanne.)

Pour le Comité cantonal vaudois :

Paul Vulliet, instituteur

On cherche pour un pensionnat de la Suisse romande un *Instituteur* capable d'enseigner le français et les mathématiques. S'adresser sous les initiales E. P. 706, à l'Agence de publicité Haasenstein et Vogler, à Neuchâtel.

Un institut important de la Suisse allemande cherche un maître du degré secondaire ayant fait ses études. Envoyer pièces à l'appui. Entrée immédiate. Conditions avantageuses.

S'adresser à l'expédition de l'*Educateur*.

Librairie ROUGE et DUBOIS

rue Haldimann, 4, Lausanne.

Il vient de paraître :

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT COLLECTIF DU DESSIN

par F. BOCION,

maître de dessin à l'Ecole industrielle du canton de Vaud.

Cahier grand in-4° de 4 pages de texte et de 28 feuilles contenant 130 modèles avec explications. Prix : 3 francs.

PAR DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT, cette collection est OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES DU CANTON DE VAUD. Cette décision a été prise ensuite des résultats obtenus par cette méthode.

COMMISSION D'ÉDUCATION DU LOCLE.

La Commission d'éducation du Locle met au concours, avec l'autorisation de la Direction du Département de l'instruction publique, le poste d'instituteur de l'école supérieure mixte du Verger. Les appointements sont de 1650 francs, plus 150 francs pour les écoles d'apprentis. S'il y consent, l'instituteur du Verger est chargé du chauffage des deux salles d'école et de l'entretien du bâtiment; en échange il est logé, il a la jouissance d'un jardin et il reçoit 100 francs en espèces. Les aspirants à ce poste sont invités à se faire inscrire jusqu'au 14 avril, chez M. Barbezat, directeur du collège. Les examens auront lieu le lendemain 15 avril, au collège du Locle, dès 9 heures du matin, et l'entrée en fonctions le 26 avril.

Editions nouvelles pour les écoles,

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

LIVRE DE LECTURE, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2^{me} édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, par S. BLANC, 4^{me} édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

L'IMPRIMERIE

DE

E B O U A R B B I E L M A N N

Grand'rue 29,

A F R I B O U R G

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 9.

FRIBOURG

1^{er} Mai.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE
5 francs par an.
POUR L'ÉTRANGER
Le port en sus.

Voir l'avis à la
2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

Ant. HENSELER et C^{ie}

dès aujourd'hui 27, Grand'rue, à Fribourg.

Fournitures d'Ecoles et de Bureaux. Couleurs, compas, cahiers en tous genres, registres, gravures de timbres, plumes de toute provenance, etc., papiers en tous genres.

EN SOUSCRIPTION :

à la librairie **ROUGE et DUBOIS**

rue Haldimand, 4, Lausanne.

ABRÉGÉ DU DICTIONNAIRE DE LITTRÉ

1 vol. in-8° de 1,300 pages, publié en 25 livraisons à 50 centimes. Il paraîtra une livraison par semaine, à partir du 1^{er} mai 1875.

Notre but, dit M. Littré dans la préface, est de mettre à la disposition de la jeunesse et du plus nombreux public, en un seul volume portatif, les principales notions accumulées dans les quatre tomes du Grand dictionnaire de la langue française. L'abrégé a le même plan et la même nomenclature que le grand dictionnaire.

La souscription au **Grand Dictionnaire de Littré** est toujours ouverte.

Les 4 volumes, solide reliure, 120 fr., sont livrés de suite. Paiement, 10 francs par mois.

Un maître de musique

capable, trouverait à St-Imier, Jura bernois (Suisse), une position avantageuse.

Il s'agit en effet de repourvoir les postes suivants devenus vacants par le départ du titulaire, qui les remplissait tous :

1. Maître de musique aux écoles de la localité. Traitement fr. 1,000.
2. Directeur de diverses sociétés de musique.
3. Organiste de l'église protestante. Traitement, fr. 400.
4. Maître de musique pour leçons particulières, dans un village d'une population de 6,500 âmes.

Quoique ces diverses fonctions ne soient pas inséparables, il serait à désirer qu'un seul maître en fût chargé.

Envoyer les certificats et références à Monsieur **G. Agassiz**, à **Saint-Imier**, qui fournira tous renseignements ultérieurs.

Un institut important de la Suisse allemande cherche un maître du degré secondaire ayant fait ses études. Envoyer pièces à l'appui. Entrée immédiate. Conditions avantageuses.

S'adresser à l'expédition de l'*Educateur*.

Ecole secondaire des filles de Delémont.

L'ouverture de l'année scolaire 1875-76 aura lieu le 10 mai prochain.

— Un cours spécial de langue française sera donné aux élèves allemandes.

Pour renseignements et demandes d'inscriptions, s'adresser, jusqu'au 8 mai prochain, à M. Junod, directeur, et pour obtenir des places gratuites ou des demi-places, s'adresser, jusqu'au 5 mai, au soussigné.

Delémont, le 1^{er} avril 1875.

Le Président de la Commission de l'école secondaire :
Dr GOBAT, avocat.

Avis important.

Le *Comité cantonal vaudois* de la Société des instituteurs de la Suisse romande, rappelle aux membres des diverses sous-sections vaudoises, ainsi qu'aux instituteurs et institutrices qui s'intéressent au progrès des études dans le canton de Vaud, que la question suivante a été choisie pour la fête cantonale qui aura lieu cette année, à Lausanne.

« Quels seraient les moyens d'enseigner à nos jeunes gens à tirer le plus grand parti possible des connaissances acquises, et de se servir habilement de l'art de la parole? »

Les rapports doivent être envoyés, avant le 1^{er} juin 1875, aux deux membres du Comité central : MM. Mailliard, professeur aux Ecoles normales, et Paul Vulliet, instituteur, rue Bel-Air, 11. (Lausanne.)

Pour le *Comité cantonal vaudois* :
Paul VULLIET, intituteur.

Librairie ROUGE et DUBOIS

rue Haldimann, 4, Lausanne.

Il vient de paraître :

GUIDE POUR L'ENSEIGNEMENT COLLECTIF DU DESSIN

par F. BOCION,

maître de dessin à l'Ecole industrielle du canton de Vaud.

Cahier grand in-4° de 4 pages de texte et de 28 feuilles contenant 130 modèles avec explications. Prix : 3 francs.

PAR DÉCISION DU CONSEIL D'ÉTAT, cette collection est OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES ÉCOLES PRIMAIRES DU CANTON DE VAUD. Cette décision a été prise ensuite des résultats obtenus par cette méthode.

Avis.

La commission d'éducation du Locle met au concours le poste d'instituteur de la 4^{me} classe A de garçons au collège du Locle. Appointements : fr. 1950. — Les aspirants à ce poste sont invités à se faire inscrire chez M. Barbezat, directeur du collège, jusqu'au 9 mai; l'examen aura lieu le lendemain 10 mai, au collège du Locle, dès 9 heures du matin.

Le concours ouvert pour le poste de maître de l'école supérieure du Verger est prolongé, et l'examen des aspirants à ce poste aura lieu en même temps que le précédent.

Editions nouvelles pour les écoles,

Chez S. BLANC, éditeur, à Lausanne.

LIVRE DE LECTURE, degré supérieur, par DUSSAUD et GAVARD, 2^{me} édition, solidement cartonné. Prix : 1 fr. 75.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, par S. BLANC, 4^{me} édition, conforme à la nouvelle Constitution fédérale de 1875. — Prix : 60 cent.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA CAISSE DE PRÉVOYANCE DES RÉGENTS BERNOIS

Mercredi, 5 mai 1875, à 9 heures du matin,

au CASINO, à Berne.

ORDRE DU JOUR :

1. Les affaires réglementaires,
2. Délibération sur les propositions des délégués,
3. Nominations, et
4. Propositions individuelles.

Les membres sont priés d'y assister.

Au nom de la Commission d'administration :

Le Secrétaire,
BAUMBERGER.

XI^e ANNÉE

N^o 10.

FRIBOURG

15 Mai.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la
2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

ECOLE PRIMAIRE DE ST-IMIER **canton de Berne.**

La Commission d'école demande pour entrer en fonction le plus tôt possible un bon instituteur pour desservir la 1^{re} classe de garçons restée vacante. Le traitement attaché à ce poste est de fr. 1,800, plus la subvention de l'Etat. Obligations : 33 heures de leçons par semaine au maximum. Les aspirants sont invités à adresser leurs offres sans retard accompagnées de certificats et références à M. BALIMANN, à St-Imier, président de la Commission.

Ant. HENSELER et Cie

dès aujourd'hui 27, Grand'rue, à Fribourg.

Fournitures d'Ecoles et de Bureaux. Couleurs, compas, cahiers en tous genres, registres, gravures de timbres, plumes de toute provenance, etc., papiers en tous genres.

Un concours est ouvert pour la place d'institutrice à la classe inférieure de Courgevaud près Morat. Traitement 600 fr. Accessoires légaux : (deux moules de bois, logement et jardin). Les inscriptions ont lieu au bureau de la préfecture du Lac, à Morat. Le jour de l'examen sera fixé ultérieurement. Les postulantes sont informées que les diplômes des autres cantons sont valables dans la partie réformée du canton de Fribourg.

Ecrire pour renseignements à M. le pasteur, à Meyriez, près Morat.

LA BIBLE DES FAMILLES.

Les deux premières livraisons sont en vente, à Genève chez l'éditeur A. CHERBULIEZ & C^{ie}; à Lausanne, chez les libraires.

Cet ouvrage, écrit d'un style clair, dégagé de tout appareil technique, fait connaître les résultats les plus certains de la science contemporaine. Les personnes réfléchies et qui ne se laissent pas prévenir, pourront juger par elles-mêmes, à la lecture de ces premières livraisons, qu'une piété solide et une sérieuse moralité n'ont rien à redouter des lumières de la science exacte, et qu'il y a tout à gagner au contraire à connaître les choses telles qu'elles sont.

AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement, de bien vouloir nous l'adresser par **mandat de poste**, en y ajoutant les frais de port, savoir : pour l'*Italie*, 75 cent. en sus, pour la *France*, l'*Allemagne*, l'*Autriche* et la *Belgique*, fr. 1[»]20; pour la *Turquie*, *Valachie* et *Moldavie*, fr. 1[»]70; la *Hollande*, fr. 2; pour l'*Espagne*, l'*Angleterre* et la *Russie*, fr. 2[»]40; pour la *Grèce*, fr. 3[»]20; l'*Amérique*, fr. 3[»]60.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

L'IMPRIMERIE

DE

E B O U A R B B B I E L M A N N

Grand'rue 29,

A F R I B O U R G

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 11.

FRIBOURG

1^{er} Juin.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la

3^{me} page.

PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

ECOLE PRIMAIRE DE ST-IMIER

canton de Berne.

La Commission d'école demande pour entrer en fonction le plus tôt possible un bon instituteur pour desservir la 1^{re} classe de garçons restée vacante. Le traitement attaché à ce poste est de fr. 1,800, plus la subvention de l'Etat. Obligations : 33 heures de leçons par semaine au maximum. Les aspirants sont invités à adresser leurs offres sans retard, accompagnées de certificats et références, à M. BALIMANN, à St-Imier, président de la Commission.

Un concours est ouvert pour la place d'institutrice à la classe inférieure de Courgevaud près Morat. Traitement 600 fr. Accessoires légaux : (deux moules de bois, logement et jardin). Les inscriptions ont lieu au bureau de la préfecture du Lac, à Morat. Le jour de l'examen sera fixé ultérieurement. Les postulantes sont informées que les diplômes des autres cantons sont valables dans la partie réformée du canton de Fribourg.

Ecrire pour renseignements à M. le pasteur, à Meyriez, près Morat.

AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement de bien vouloir nous l'adresser par **mandat de poste**, en y ajoutant les frais de port, savoir : pour l'Italie, 75 cent. en sus, pour la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique, fr. 1[»]20; pour la Turquie, Valachie et Moldavie, fr. 1[»]70; la Hollande, fr. 2; pour l'Espagne, l'Angleterre et la Russie, fr. 2[»]40; pour la Grèce, fr. 3[»]20; l'Amérique, fr. 3[»]60.

Pour maîtres d'école.

On cherche à placer pendant le mois d'Août et une partie de Septembre, 2 élèves de bon caractère qui désirent se perfectionner dans la langue française. On paie selon les conditions.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. le professeur AMREIN, à Saint-Gall.

Avis.

On rappelle aux intéressés que les examens d'admission d'élèves-régents auront lieu le mercredi, 2 juin, et aux élèves-modèles, le jeudi, 3 juin, à l'école normale de Porrentruy, dès 8 heures du matin.

Porrentruy, le 20 mai 1875.

LA DIRECTION.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

AVIS AUX PARENTS ET AUX JEUNES GENS.

L'école normale de Peseux, près Neuchâtel, recommencera en automne un nouveau cours d'élèves régents. L'examen d'admission aura lieu le lundi 12 juillet, dès les 9 heures du matin. Les aspirants doivent être âgés de 15 ans révolus. Durée des cours, deux années. On est prié de se faire inscrire au plus tôt chez le directeur de l'école normale, M. J. Paroz. Quelques élèves internes pourront être reçus dans l'école préparatoire (13 à 15 ans) et dans l'école modèle (9 à 12 ans).

L'IMPRIMERIE

DE

E B B U A B B B I E L M A N N

Grand'rue 29,

A F R I B O U R G

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 12.

FRIBOURG

15 Juin.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la

2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.

1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, professeur, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de L'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

ECOLE PRIMAIRE DE ST-IMIER

canton de Berne.

La Commission d'école demande pour entrer en fonction le plus tôt possible un bon instituteur pour desservir la 1^{re} classe de garçons restée vacante. Le traitement attaché à ce poste est de fr. 1,800, plus la subvention de l'Etat. Obligations : 33 heures de leçons par semaine au maximum. Les aspirants sont invités à adresser leurs offres sans retard, accompagnées de certificats et références, à M. BALIMANN, à St-Imier, président de la Commission.

AVIS AUX PARENTS ET AUX JEUNES GENS.

L'école normale de Peseux, près Neuchâtel, recommencera en automne un nouveau cours d'élèves régents. L'examen d'admission aura lieu le lundi 12 juillet, dès les 9 heures du matin. Les aspirants doivent être âgés de 15 ans révolus. Durée des cours, deux années. On est prié de se faire inscrire au plus tôt chez le directeur de l'école normale, M. J. Paroz. Quelques élèves internes pourront être reçus dans l'école préparatoire (13 à 15 ans) et dans l'école modèle (9 à 12 ans).

Pour maîtres d'école.

On cherche à placer pendant le mois d'Août et une partie de Septembre, 2 élèves de bon caractère qui désirent se perfectionner dans la langue française. On paie selon les conditions.

Pour de plus amples renseignements, s'adresser à M. le professeur AMREIN, à Saint-Gall.

AVIS.

Nous prions nos abonnés de l'étranger qui ne nous ont pas encore fait parvenir le montant de leur abonnement de bien vouloir nous l'adresser par **mandat de poste**, en y ajoutant les frais de port, savoir : pour l'Italie, 75 cent. en sus, pour la France, l'Allemagne, l'Autriche et la Belgique, fr. 1.20; pour la Turquie, Valachie et Moldavie, fr. 1.70; la Hollande, fr. 2; pour l'Espagne, l'Angleterre et la Russie, fr. 2.40; pour la Grèce, fr. 3.20; l'Amérique, fr. 3.60.

AVIS.

La gérance de l'*Educateur* reçoit les abonnements au *Progrès*, journal de l'*Education populaire*, publié par la *Société centrale des instituteurs belges*, paraissant tous les dimanches de l'année, sauf en Septembre.

Prix d'abonnement pour la Suisse : Un an, 7 francs.

Avis concernant la Rédaction.

Tous les **journaux** qui font l'échange avec l'*Educateur* (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.), doivent être adressés, non pas à Fribourg, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

L'IMPRIMERIE

DE

E B B B A R B B I E L M A N N

Grand'rue 29,

A F F R I B O U R G

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 13.

FRIBOURG

1^{er} Juillet.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la
2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. A. MAJEUX, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

Département de l'Instruction publique et des Cultes du canton de Vaud.

Un nouveau concours est ouvert pour la nomination d'un instituteur chargé d'enseigner les mathématiques, la mécanique, le dessin industriel, une partie de la géographie et la cosmographie, à l'Ecole industrielle de Sainte-Croix.

Fonctions : 33 heures de leçons par semaine.

Traitement : 2,350 francs.

L'examen aura lieu le 29 juillet prochain, à Sainte-Croix.

Adresser les offres de service, avant le 22 Juillet, à M. le Président de la Commission des écoles de Sainte-Croix.

SECRÉTARIAT DU DÉPARTEMENT.

Un instituteur de la Suisse allemande, actuellement étudiant à Neuchâtel, désire passer ses vacances prochaines chez un instituteur de la Suisse romande pour se perfectionner dans la langue française. Il demande, si possible, chaque jour une leçon. En échange, il pourrait donner une leçon d'allemand.

Adresser les conditions sous les initiales **U. A.**, Hôtel du Commerce, à Neuchâtel.

COLLÈGE COMMUNAL DE VEVEY.

Un concours est ouvert à Vevey, pour une place d'instituteur de français, d'histoire et d'une partie de la géographie.

Maximum des leçons : 29 heures par semaine.

Traitement : 2,800 francs par an, pouvant être porté à 3,000.

L'examen aura lieu le 23 Juillet prochain, à 8 heures du matin, au Collège. Les certificats et demandes d'inscription doivent être adressés au moins 10 jours avant l'examen, à M. le Dr GUIBAN, président de la Commission des écoles de Vevey.

Vevey, le 23 Juin 1875.

(H 2258 S)

AVIS AUX PARENTS ET AUX JEUNES GENS.

L'école normale de Peseux, près Neuchâtel, recommencera en automne un nouveau cours d'élèves régents. L'examen d'admission aura lieu le lundi 12 juillet, dès les 9 heures du matin. Les aspirants doivent être âgés de 15 ans révolus. Durée des cours, deux années. On est prié de se faire inscrire au plus tôt chez le directeur de l'école normale, M. J. Paroz. Quelques élèves internes pourront être reçus dans l'école préparatoire (13 à 15 ans) et dans l'école modèle (9 à 12 ans).

Avis concernant la Rédaction.

Tous les journaux qui font l'échange avec l'Educateur (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.), doivent être adressés, non pas à Fribourg, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

L'IMPRIMERIE

DE

EBERHARD BIELMANN

Grand'rue 29,

AFRIBOURG

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 14.

FRIBOURG

15 Juillet.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la

2^{me} page.



PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de 60 lettres en caractères ordinaires, ou son espace, et à 50 cent. la ligne titre ou caractères gras.

1 franc pour une annonce comptant moins de quatre lignes.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires.

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de L'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

COLLÈGE COMMUNAL DE VEVEY.

Un concours est ouvert à **Vevey**, pour une place d'instituteur de français, d'histoire et d'une partie de la géographie.

Maximum des leçons : 29 heures par semaine.

Traitement : 2,800 francs par an, pouvant être porté à 3,000.

L'examen aura lieu le 23 Juillet prochain, à 8 heures du matin, au Collège. Les certificats et demandes d'inscription doivent être adressés au moins 10 jours avant l'examen, à M. le Dr GUIBAN, président de la Commission des écoles de Vevey.

Vevey, le 23 Juin 1875.

(H 2258 S)

Département de l'Instruction publique et des Cultes DU CANTON DE VAUD.

Une des chaires de mathématiques à l'Académie de Lausanne, étant devenue vacante par suite de la démission du titulaire, le Département de l'Instruction publique et des Cultes ouvre un concours pour la repourvue de cette chaire.

Traitement : 3,600 francs.

L'entrée en fonctions aura lieu immédiatement après la nomination.

Les candidats devront envoyer leurs offres de service au Département, avant le 15 octobre prochain. Ces offres de service seront accompagnées d'une dissertation écrite en français et suivie de thèses.

La dissertation devra être imprimée à deux cents exemplaires au moins.

Une indemnité pourra être accordée aux candidats pour frais d'impression.

Un avis adressé à chaque candidat indiquera la nature et la forme des examens, et le jour où ils auront lieu.

Les personnes connues par des ouvrages ou des cours publics sur la matière et qui estimeraient avoir des titres suffisants pour être nommées sans examens, devront faire savoir, en offrant leurs services qu'elles n'entendent pas se soumettre aux épreuves. Elles enverront au Département leurs titres et ouvrages, afin que le jury puisse les apprécier, en même temps que le résultat des épreuves des autres candidats.

Lausanne, le 16 juin 1875.

Le Chef du Département,
BOICEAU.

VIENT DE PARAÎTRE :

GUIDE DU MAÎTRE

pour l'enseignement du calcul dans les écoles primaires et les familles, d'après la méthode de Zœhringer, par **P. Ducotterd**, professeur, au Collège de Fribourg. — Prix : fr. 3.20.

S'adresser à l'auteur

L'IMPRIMERIE

DE

EBWBABBBIBELMAN

Grand'rue 28,

A FRIBOURG

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têles de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Réglemens et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS.

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 16.

FRIBOURG

15 Août.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la

2^{me} page.

PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de L'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ET DES CULTES

du canton de Vaud.

Examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire.

Les examens d'automne 1875 commenceront aux dates ci-après, chaque jour, à 8 heures du matin.

I. *Examens complémentaires* des porteurs du brevet provisoire :

a) Pour les *régents*, le lundi 6 septembre.

b) Pour les *régentes*, le mardi 7 septembre.

II. *Examens des nouveaux aspirants*, s'il s'en présente.

Le mercredi 8 septembre pour les *aspirants*, et le jeudi 9 septembre pour les *aspirantes*.

Les nouveaux aspirants doivent s'annoncer par écrit au Département de l'Instruction publique et des Cultes, avant le 1^{er} septembre, et joindre à leur demande :

1^o Les papiers exigés pour l'admission aux Ecoles normales, savoir :

a) un acte d'origine ; b) un acte de naissance ; c) un acte de mœurs délivré par la municipalité du domicile.

2^o Une indication sommaire des études qu'ils ont faites, avec les certificats à l'appui, et, s'ils ont déjà fonctionné comme régent ou régente, des certificats de la Commission d'école ou de l'inspecteur.

L'âge requis pour être admis à ces examens est, au minimum, de 19 ans pour les aspirants et de 17 ans pour les aspirantes, révolus dans l'année courante.

Ne sont pas admis à l'examen :

a) Ceux qui se sont déjà présentés dans trois examens précédents sans avoir obtenu le brevet provisoire.

b) Ceux qui n'ont pas une bonne constitution physique ou qui sont atteints de défauts corporels ou d'infirmités qui pourraient être préjudiciables à l'exercice de la régence.

Le règlement sur ces examens et le programme détaillé des cours des Ecoles normales, sur lequel ils portent, seront envoyés, aux personnes qui en feront la demande.

Lausanne, le 9 août 1875.

SECRÉTARIAT DU DÉPARTEMENT.

Un instituteur français

trouverait à se placer dans un pensionnat de la Suisse romande. Envoyer ses certificats de moralité et de capacité.

Adresser les offres sous les initiales **W. H. 525**, à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, à Genève. (H 6025 X)

Département de l'Instruction publique et des Cultes

DU CANTON DE VAUD.

Une des chaires de mathématiques à l'Académie de Lausanne, étant devenue vacante par suite de la démission du titulaire, le Département de l'Instruction publique et des Cultes ouvre un concours pour la repourvue de cette chaire.

Traitement : 3,600 francs.

L'entrée en fonctions aura lieu immédiatement après la nomination.

Les candidats devront envoyer leurs offres de service au Département, avant le 15 octobre prochain. Ces offres de service seront accompagnées d'une dissertation écrite en français et suivie de thèses.

La dissertation devra être imprimée à deux cents exemplaires au moins.

Une indemnité pourra être accordée aux candidats pour frais d'impression.

Un avis adressé à chaque candidat indiquera la nature et la forme des examens, et le jour où ils auront lieu.

Les personnes connues par des ouvrages ou des cours publics sur la matière et qui estimeraient avoir des titres suffisants pour être nommées sans examens, devront faire savoir, en offrant leurs services qu'elles n'entendent pas se soumettre aux épreuves. Elles enverront au Département leurs titres et ouvrages, afin que le jury puisse les apprécier, en même temps que le résultat des épreuves des autres candidats.

Lausanne, le 16 juin 1875.

Le Chef du Département,
BOICEAU.

AVIS.

Le poste d'instituteur de l'école primaire supérieure de Courgevaulx, près Morat, est mis au concours. Traitement : 1000 fr. par an, avec logement, jardin, plantage et deux moules de bois. L'instituteur reçoit une indemnité convenable pour les fonctions d'Eglise, s'il veut s'en charger.

Il n'est pas nécessaire d'être porteur d'un diplôme fribourgeois pour pouvoir se présenter. Les inscriptions doivent être envoyées jusqu'au 31 Août prochain à la Préfecture du District du Lac, à Morat. Le jour de l'examen sera fixé plus tard. — Pour renseignements, s'adresser à M. le Pasteur de Meyriez.

VIENT DE PARAÎTRE :

GUIDE DU MAÎTRE

pour l'enseignement du calcul dans les écoles primaires et les familles, d'après la méthode de Zæhringer, par P. Ducotterd, professeur, au Collège de Fribourg. — Prix : fr. 3.20.

S'adresser à l'auteur.

XI^e ANNÉE

FRIBOURG

N^o 49.

1^{er} Octobre.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la
3^{me} page.

PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. A. MAJEUX, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Aux abonnés de l'ÉDUCATEUR.

AVIS IMPORTANT.

ADMINISTRATION ET GÉRANCE DE L'ÉDUCATEUR.

Ensuite de décisions prises par le Congrès de St-Imier, le siège de la Société est transféré à Fribourg, à dater du 1^{er} janvier 1875.

Tout ce qui concerne la rédaction, journaux échangés, communications, etc., doit être adressé directement à M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel.

Les abonnements seront reçus par le gérant du journal, et par tous les bureaux de poste. Les demandes d'abonnement peuvent se faire, pour la Suisse ou l'étranger, par carte correspondance. La rédaction ainsi que la gérance refusent toute correspondance non affranchie. Les abonnés qui auraient à demander quelque changement d'adresse sont priés d'en aviser la gérance en temps opportun. Les abonnements seront perçus au commencement de mars.

Comme il peut arriver que les correspondances de nos abonnés soient insuffisamment affranchies, nous prions ceux d'entre eux qui auraient à nous écrire de s'assurer préalablement au bureau postal de leur ressort, de la taxe et du poids fixés par les traités.

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

Attention !

Pour cause de départ, le soussigné offre à vendre, à prix réduit, le **Grand Dictionnaire du 19^{me} siècle**, par LAROUSSE, avec le droit à l'œuvre complète. — 15 volumes ont paru, dont 12 sont reliés. Cette importante publication en est à la lettre S.

Ol. PAUCHARD, à Estavayer.

UN INSTITUTEUR

genevois, ayant pratiqué pendant plusieurs années et qui possède des connaissances classiques, désire trouver une place de *maître externe* dans un pensionnat de la Suisse romande. — S'adresser sous les initiales A. Z. 219, poste restante, Genève.

Vient de paraître :
A LA LIBRAIRIE GÉNÉRALE
J. SANDOZ,
A NEUCHÂTEL

Recueil de mots français et allemands

destiné à servir de complément à toutes les grammaires allemandes et accompagné d'exercices.

Disposé sur le plan du recueil de B. PAUTEX.

Adopté par l'Université de France.

1 volume cartonné : 2 francs.

(H 2285 N)

Pension.

A partir du 1^{er} novembre prochain, le soussigné peut prendre en pension quatre ou cinq jeunes garçons.

Soins de famille et prix de pension modéré. Les élèves pourront profiter de l'Ecole secondaire.

Cernier (Val-de-Ruz), 16 Septembre 1875.

L.H. EVARD, instituteur.

CONCOURS.

Un second concours est ouvert pour le poste d'instituteur de l'école primaire supérieure de Courgevaud. Traitement : fr. 1000 avec logement, jardin, plantage et deux moules de bois. Les inscriptions doivent être adressées à la préfecture du district du Lac, à Morat, jusqu'au 4 octobre prochain. Les fonctions d'église se rattachant à ce poste sont rétribuées à part.

Pour renseignements, s'adresser à M. le pasteur de Meyriez.

ON DEMANDE

un jeune Suisse, de préférence de la Suisse allemande, disposé à enseigner l'allemand et à servir de secrétaire à un Français, lors d'un prochain voyage en Suisse. Bons appointements. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser *franco* à M. H. Maguin, 14, rue de Boudonville, à Nancy (France).

VIENT DE PARAÎTRE :

GUIDE DU MAÎTRE

pour l'enseignement du calcul dans les écoles primaires et les familles, d'après la méthode de Zæhringer, par P. Ducotterd, professeur au Collège de Fribourg. — Prix : fr. 3»20.

S'adresser à l'auteur.

L'IMPRIMERIE

DE

BOUBERT BIELMANN

Grand'rue 28,

A FRIBOURG

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Téles de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Réglemens et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS.

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS

XI^e ANNÉE

N^o 20.

FRIBOURG

15 Octobre.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la

2^{me} page.

PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef.*

M. A. MAJEUX, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

POUR UN INSTITUT DANS LA SUISSE ALLEMANDE

on cherche un *professeur de français et de mathématiques*. La connaissance de la langue allemande est indispensable. S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler, à Zurich*, sous les initiales **P. L. 5850**.
(H 5850 Z)

Pension.

A partir du 1^{er} Novembre prochain, le soussigné peut prendre en pension quatre ou cinq jeunes garçons.

Soins de famille et prix de pension modéré. Les élèves pourront profiter de l'Ecole secondaire.

Cernier (Val-de-Ruz), 16 Septembre 1875.

L. H. EVARD, instituteur.

UN INSTITUTEUR

genevois, ayant pratiqué pendant plusieurs années et qui possède des connaissances classiques, désire trouver une place de *maître externe* dans un pensionnat de la Suisse romande.—S'adresser sous les initiales **A. Z. 219**, poste restante, Genève.

RENTRÉE DES CLASSES.

M. BLANC, éditeur, à Lausanne, prend la liberté de rappeler à MM. les instituteurs et aux Commissions d'écoles les ouvrages suivants :

PETITE GRAMMAIRE DES ÉCOLES PRIMAIRES, 4^{me} édition, revue et complétée, par F. MAILLARD, maître de langue française aux Ecoles normales de Lausanne. Prix, cart.: 75 cent.

ESSAI D'UNE HISTOIRE UNIVERSELLE, 5^{me} édition. Prix : 2 fr. 50 cent.

LIVRE DE LECTURE, par DUSSAUD et GAVARD. *Degré supérieur.* Adopté par tous les cantons de la Suisse romande, sauf le Valais. Prix, relié : 4 fr. 75 cent.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, 4^{me} édition conforme à la Constitution fédérale de 1874. Prix : 60 cent.

RECUEIL DE PROBLÈMES de Calcul de tête et d'Arithmétique, 2^{me} édition. Prix : 4 fr. 25.

NOTA. — *Désirant liquider le solde de cette édition, nous la céderons, à MM. les instituteurs, à 6 francs la douzaine.*

RECUEIL DE PROBLÈMES ET PETITE ARITHMÉTIQUE RÉUNIS; un volume cart. Prix : 2 fr. 50 (L'arithmétique seule est épuisée.)

PETITE ASTRONOMIE DES ÉCOLES, in-12, de 32 pages. Prix : 30 cent.

Le même fournit également les autres livres d'école, livres de lecture, histoires, etc.

A moins d'avis contraire, tous les envois se font en remboursement.

Sous presse

pour paraître à la fin du mois

HISTOIRE SUISSE

à l'usage des Ecoles primaires, par J. Magnenat, instituteur aux Ecoles normales du Canton de Vaud.

En vente chez tous les libraires :

Abrégé d'histoire suisse

destiné à l'enseignement secondaire, par J. Magnenat, un vol. in-12. de 350 pages, prix fr. 3.

Attention !

Pour une famille habitant la campagne on demande un précepteur sérieux, et capable d'instruire 3 jeunes enfants, conformément aux programme de l'Ecole industrielle cantonale de Lausanne.

Pour les renseignements, s'adresser à M. le Pasteur LANDRY, à Meyriez, près Morat.

EXAMENS EN OBTENTION DU DIPLOME

d'instituteurs et d'institutrices

d'écoles secondaires de langue française

L'époque des prochains examens en obtention du diplôme d'instituteur d'écoles secondaires de langue française, a été fixée sur les 24 et 25 novembre. Ils auront lieu à Porrentruy. Les aspirants et aspirantes qui désirent subir ces examens, mais qui ne se sont pas encore fait inscrire à cet effet, sont invités à le faire d'ici au 10 novembre prochain, en envoyant à l'autorité soussignée l'indication précise des branches sur lesquelles ils désirent être examinés et en produisant les pièces suivantes :

- 1° Un extrait de baptême ;
- 2° Un acte d'origine ou une autre pièce équivalente ;
- 3° Un certificat constatant que l'aspirant jouit de ses droits civils et politiques, ainsi que d'une bonne réputation ;
- 4° Un aperçu succinct des études qu'il a faites, accompagné de certificats ;
- 5° Pour le cas où le candidat aurait déjà rempli les fonctions de régent, un certificat de l'autorité scolaire du lieu où il les a exercées ;
- 6° Si l'aspirant n'est pas citoyen suisse, il devra justifier de l'existence des conditions requises à l'art. 4 de la loi du 7 novembre 1849 sur l'industrie.

Chaque candidat est tenu de se faire examiner au moins dans les branches suivantes, savoir :

- 1° Dans la pédagogie et la langue maternelle ;
- 2° Dans les langues anciennes et l'histoire, ou dans l'allemand (le français pour les aspirants non français) et l'histoire, ou enfin dans les mathématiques, les sciences naturelles et la géographie ;
- 3° Dans deux branches librement choisies, dont une branche scientifique au moins. Sont considérées comme scientifiques toutes les branches, sauf le chant, le dessin, la calligraphie et la gymnastique.

Berne, 5 octobre 1875.

Direction de l'Education.

Ecole secondaire de Tramelan.

Sont mises au concours, ensuite de démission honorable, les deux places de maîtres à l'école secondaire mixte de Tramelan. Les obligations de ces maîtres consistent dans l'enseignement des branches obligatoires de l'école secondaire moyennant 20—25 leçons hebdomadaires chacun. Traitement annuel fr. 2,000 pour la première année. Les aspirants sont priés de se faire inscrire d'ici au 25 de ce mois chez M. le pasteur ROBERT, président de la commission de l'école secondaire, à Tramelan.

Berne, le 13 octobre 1875.

Direction de l'Education.

Avis concernant la Rédaction.

Tous les journaux qui font l'échange avec l'*Educateur* (de France, d'Italie, de Belgique, d'Espagne, d'Allemagne, de Russie, etc.), doivent être adressés, non pas à Fribourg, mais à M. le professeur A. DAGUET, à Neuchâtel.

XI^e ANNÉE

N^o 21.

FRIBOURG

1^{er} Novembre.

PRIX D'ABONNEMENT :

POUR LA SUISSE

5 francs par an.

POUR L'ÉTRANGER

Le port en sus.

Voir l'avis à la

2^{me} page.

PRIX DES ANNONCES :

25 cent. la ligne de
60 lettres en caractères
ordinaires, ou son
espace, et à 50 cent.
la ligne titre ou caractères
gras.

1 franc pour une
annonce comptant
moins de quatre lignes.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le Dr A. DAGUET, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

M. A. MAJEUX, Directeur des Ecoles communales, à Fribourg.

La rédaction rend compte de tout ouvrage dont il lui est adressé 2 exemplaires

GÉRANCE

ABONNEMENTS : M. CHANEX, Fribourg.

ANNONCES : M. P. TORCHE-CASTELLA, professeur, Fribourg.

FRIBOURG

IMPRIMERIE EDOUARD BIELMANN.

1875.

Attention !

Pour une famille habitant la campagne on demande un précepteur sérieux, et capable d'instruire 3 jeunes enfants, conformément aux programmes de l'Ecole industrielle cantonale de Lausanne.

Pour les renseignements, s'adresser à M. le Pasteur LANDRY, à Meyriez, près Morat.

Pension.

A partir du 1^{er} Novembre prochain, le soussigné peut prendre en pension quatre ou cinq jeunes garçons.

Soins de famille et prix de pension modéré. Les élèves pourront profiter de l'Ecole secondaire.

Cernier (Val-de-Ruz), 16 Septembre 1875.

L. H. EVARD, instituteur.

AVIS.

La gérance de l'*Educateur* reçoit les abonnements au *Progrès*, journal de l'*Education populaire*, publié par la *Société centrale des instituteurs belges*, paraissant tous les dimanches de l'année, sauf en Septembre.

Prix d'abonnement pour la Suisse : Un an, 7 francs.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

publiée par la Société des instituteurs de la Suisse romande,

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

Ce journal jouissant d'une très-grande publicité parmi les membres du Corps enseignant et les Commissions d'école de la Suisse et de l'étranger, se recommande tout particulièrement pour la publication d'annonces telles que : *Ouvertures de concours, offres et demandes de places, recommandations de Pensionnats, annonces de librairies et de fournitures d'écoles.*

ANNONCES.

Les annonces doivent être envoyées au moins cinq jours avant la publication du numéro dans lequel elles doivent paraître, et être adressées à M. P. TORCHÉ-CASTELLA, professeur. Les personnes qui nous confient l'insertion d'avis divers sont instamment priées de les écrire, surtout les signatures, aussi lisiblement que possible, afin d'éviter des erreurs.

Attention!

Pour cause de départ, le soussigné offre à vendre, à prix réduit, le **Grand Dictionnaire du 19^{me} siècle**, par LAROUSSE, avec le droit à l'œuvre complète. — 15 volumes ont paru, dont 12 sont reliés. Cette importante publication en est à la lettre S.

Ol. PAUCHARD, à Estavayer.

ON DEMANDE

un jeune Suisse, de préférence de la Suisse allemande, disposé à enseigner l'allemand et à servir de secrétaire à un Français, lors d'un prochain voyage en Suisse. Bons appointements. Inutile de se présenter sans de bonnes références.

S'adresser *franco* à M. H. Maguin, 14, rue de Boudonville, à Nancy (France).

RENTRÉE DES CLASSES.

M. BLANC, éditeur, à Lausanne, prend la liberté de rappeler à MM. les instituteurs et aux Commissions d'écoles les ouvrages suivants :

PETITE GRAMMAIRE DES ÉCOLES PRIMAIRES, 4^{me} édition, revue et complétée, par F. MAILLARD, maître de langue française aux Ecoles normales de Lausanne. Prix, cart.: 75 cent.

ESSAI D'UNE HISTOIRE UNIVERSELLE, 5^{me} édition. Prix : 2 fr. 50 cent.

LIVRE DE LECTURE, par DUSSAUD et GAVARD. *Degré supérieur*. Adopté par tous les cantons de la Suisse romande, sauf le Valais. Prix, relié : 1 fr. 75 cent.

ESSAI D'UN COURS D'INSTRUCTION CIVIQUE, 4^{me} édition conforme à la Constitution fédérale de 1874. Prix : 60 cent.

RECUEIL DE PROBLÈMES de Calcul de tête et d'Arithmétique, 2^{me} édition. Prix : 1 fr. 25.

NOTA. — *Désirant liquider le solde de cette édition, nous la céderons, à MM. les instituteurs, à 6 francs la douzaine.*

RECUEIL DE PROBLÈMES ET PETITE ARITHMÉTIQUE RÉUNIS; un volume cart. Prix : 2 fr. 50 (L'arithmétique seule est épuisée.)

PETITE ASTRONOMIE DES ÉCOLES, in-12, de 32 pages. Prix : 30 cent.

Le même fournit également les autres livres d'école, livres de lecture, histoires, etc.

A moins d'avis contraire, tous les envois se font en remboursement.

POUR UN INSTITUT DANS LA SUISSE ALLEMANDE

on cherche un *professeur de français et de mathématiques*. La connaissance de la langue allemande est indispensable. S'adresser à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, à Zurich, sous les initiales **P. L. 5850**.
(H 5850 Z)

L'IMPRIMERIE

DE

ECOUBARRON BELMANN

Grand'rue 29,

A FRIBOURG

Pourvue d'un très-grand matériel et de caractères neufs et variés, est à même de fournir très-rapidement tous les articles de son ressort, tels que Journaux, Volumes, Brochures, Prospectus, Affiches, Programmes, Tarifs, Prix-Courants, Circulaires, Cartes d'adresse et de visite, Factures, Têtes de Lettres, Registres, Bordereaux, Obligations, Quittances, Règlements et Statuts, etc., etc.

IMPRESSIONS ARTISTIQUES ET EN COULEURS.

CARACTÈRES FRANÇAIS ET ALLEMANDS